



Procès-verbal  
de la Séance

**Du Conseil Municipal  
du 14 avril 2008**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

**PROCES-VERBAL**

L'An deux mil huit, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le neuf avril deux mil huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur CAPO-CANELLAS ***Maire***  
Monsieur CONTY, Madame GITENAY, Madame TROUSSELLE-PICCO, Monsieur CATHELIN, Monsieur GODARD, Madame RIOU, Monsieur LUCAS, Madame BLAT-VIEL, Monsieur DILIEN, ***Maires-Adjoints***  
Madame LOPEZ, Monsieur JENNE, Madame GIABICANI, Monsieur LAFIN, Monsieur ROBERT, Monsieur DESRUMAUX, Monsieur SCHEINERT, Madame ROUE, Madame MARCHOIS, Madame AZIZOUDINE, Monsieur FEREDJ, Monsieur MAGAMOOTOO, Madame NILAVANANNE, Madame CHAOU-JOHNSTONE, Monsieur BOURGAREL, Monsieur MAHON, Madame KILO, Madame RAMJAN, Monsieur HONNORATY, Monsieur DURAND, Monsieur DARBOUX, Madame BAHUON, ***Conseillers Municipaux***

**POUVOIRS :**

Madame MARTY, Conseiller municipal, à Madame TROUSSELLE-PICCO, Maire-adjoint.

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame MARTY, Conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Monsieur CATHELIN, Maire-adjoint**

## SOMMAIRE

<b>Approbation des procès-verbaux du 15 et 25 mars 2008 .....</b>	<b>5</b>
<b>Délibération n°1 : Adhésion de la Commune de Servon (Seine et Marne) au SIGEIF .....</b>	<b>5</b>
<b>Délibération n°2 : Approbation de la mise en réforme et de la cession pour destruction d'un véhicule Piaggio Porter immatriculé 604 TR 93.....</b>	<b>6</b>
<b>Délibération n°3 : Ecole Maternelle Jean Jaurès sise au Bourget 5, rue Roger Salengro - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune pour l'extension de l'école Maternel Jean Jaurès.....</b>	<b>8</b>
<b>Délibération n°4 : Poste de police municipale situé au Bourget 44, avenue de la Division Leclerc - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration préalable au nom de la Commune pour la modification de façade donnant sur la place publique du marché alimentaire - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux relative à la construction, l'aménagement ou la modification (ATCAM) d'un Etablissement recevant du public pour l'aménagement intérieur des locaux.....</b>	<b>10</b>
<b>Délibération n°5 : Délibération instituant une Commission consultative des Services Publics Locaux .....</b>	<b>13</b>
<b>Délibération 6 à 10 : Demandes de financement des opérations et projets éligibles au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D).....</b>	<b>14</b>
<b>Délibération n°11 : Fixation des taux d'imposition 2008 des 4 Taxes Locales .....</b>	<b>15</b>
<b>Délibération n°12 : Budget Primitif Ville 2008 .....</b>	<b>17</b>
<b>Délibération n°13 : Budget Primitif Assainissement 2008 .....</b>	<b>24</b>
<b>Délibération 14 à 22 : Fixation du montant des subventions 2008 allouées aux associations .....</b>	<b>26</b>
<b>Délibération n°23 : Signature d'une convention de fonctionnement, de financement et de mise à disposition d'installations entre la Ville du Bourget et l'association SHAM.....</b>	<b>34</b>
<b>Délibération n°24 et 25 : Garantie d'emprunt à concurrence de 50 % des sommes dues accordée par la Ville du Bourget à l'association ADEF pour la construction d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 94 lits – rue Rigaud : - prêt PLS (Prêt Locatif Social) de 2 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest - prêt PLS de 8 865 595 euros avec le Crédit Foncier de France .....</b>	<b>41</b>
<b>Délibération n°26 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués.....</b>	<b>45</b>
<b>Délibération n°27 : Indemnités de frais de représentation du Maire et du Directeur Général des Services.....</b>	<b>45</b>

**Délibération n°28 : Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye des Collectivités et établissements publics locaux – effet du 1<sup>er</sup> mai 2008 ..... 46**

**Délibération n°29 : Modification de la délibération du 25 mars 2008 portant sur la désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale (Le Bourget, Dugny, Plaine Commune)..... 47**

*(La séance est ouverte à 20 heures 40 sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du BOURGET)*

**M. le MAIRE.**- Veuillez m'excuser du retard.

Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 14 avril, en vous remerciant de votre présence.

*Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux*

Madame MARTY est absente et m'a donné pouvoir;

Madame KILO devrait arriver et a donné pouvoir à Monsieur MAHON en attendant.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance, M. CATHELIN est candidat.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

### **Approbation des procès-verbaux des 15 et 25 mars 2008**

**M. le MAIRE.**- Nous devons d'abord adopter le procès-verbal de la séance du 15 mars.

Y a-t-il des observations sur ce projet de procès-verbal ? (*Aucune*)

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Ensuite, il s'agit de celui de la séance du 25 mars qui est la plus récente, je mets aux voix là aussi.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Il n'y a pas de décisions, sachant que nous sommes entre deux Conseils municipaux relativement rapprochés.

### **Délibération n°1 : Adhésion de la Commune de Servon (Seine et Marne) au SIGEIF**

**M. le MAIRE.**- Je demande à M. DILLEN de nous la rapporter, s'il le veut bien.

**M. DILIEN.**- Par lettre du 13 mars 2008, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) a transmis, pour avis en application des articles L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération n°08-09 en date du 11 février 2008, du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Servon pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

S'agissant d'une simple adhésion, il appartient au Conseil municipal d'approuver la délibération jointe.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de Servon au SIGEIF.

**M. le MAIRE.**- Merci.

C'est une Délibération habituelle, comme souvent avec le SIGEIF quand une Commune le rejoint. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

### **Délibération n°2 : Approbation de la mise en réforme et de la cession pour destruction d'un véhicule Piaggio Porter immatriculé 604 TR 93**

**M. le MAIRE.**- Je propose à Monsieur ROBERT de la rapporter.

**M. ROBERT.**- Le parc des véhicules communaux comprend notamment le véhicule dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

<u>Modèle</u>	<u>Immatriculation</u>	<u>Date de mise</u> <sup>1<sup>ère</sup></sup> <u>en service</u>	<u>Kilométrage</u>
CAMIONNETTE PIAGGIO	604 TR 93	28 Mai 1998	39 900 km

Successivement affecté au Service Propreté puis au Cimetière où il était employé à l'enlèvement des dépôts sauvages de détritux, cet utilitaire présente un état de corrosion et d'usure important (axes de la benne, arbre à came basculeur, pneus avant, tireur de porte droite).

J'ajoute que, d'un point de vue mécanique, il avait encore pris un coup.

De plus, un jeu dans la colonne de direction constitue un réel danger. De ce fait, il ne doit plus être utilisé.

Les réparations qui devraient être effectuées pour envisager une nouvelle mise en circulation sont incompatibles avec la valeur résiduelle du bien et son état général d'usure.

En conséquence, il est proposé que l'assemblée délibérante :

- Autorise la mise à la réforme du véhicule Piaggio immatriculé 604 TR 93
- Approuve sa cession gracieuse pour destruction à la société « SCAFA 93 » (casse automobile) 25, avenue Jean Mermoz 93120 LA COURNEUVE, qui prendra en charge son enlèvement.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur ROBERT.

Cette Délibération est rendue nécessaire par les textes. S'agissant de la destruction d'un véhicule, il faut que l'Assemblée délibérante se prononce, même si la portée n'est pas colossale.

**M. MAHON.**- On me fait remarquer que le véhicule est relativement récent, la question de l'entretien de ces véhicules se pose donc.

Le maximum est-il fait pour l'entretien courant ?

**M. le MAIRE.**- Il est vrai que le kilométrage peut paraître faible, sachant que ce véhicule reste sur le territoire de la Ville. Pour autant, cela fait 10 ans et cela concerne des missions qui sont souvent du portage et autres.

Monsieur ROBERT a peut-être des compléments à donner ?

**M. ROBERT.**- Il y a une usure de la partie hydraulique pour le relevage de la benne, en plus il a un ennui mécanique, je crois qu'une bielle est coulée. De toute façon, nous récupérerons le maximum de choses en ce qui concerne les lanterneries. Cependant, la valeur vénale par rapport au prix des réparations fait que cela ne vaut pas la peine. La seule solution est la destruction.

**M. le MAIRE.**- C'est vrai que l'on peut toujours s'interroger sur l'état : pourquoi le véhicule en 10 ans est-il arrivé à cet état ? Encore une fois, ils sont assez sollicités.

Après, la question pour nous est de savoir ce que nous en faisons aujourd'hui : le réparons-nous ? Non, nous n'envisageons pas de le faire. Cela ne paraît pas rationnel du point de vue économique.

On peut parfois s'interroger concernant ce type de véhicules, parce que les Piaggio sont biens, pratiques, ils sont petits, mais en même temps ce n'est pas ce qui se fait de plus lourd en termes de solidité. Cependant, le sujet peut exister. Néanmoins, nous constatons.

**M. DARBOUX.**- Je voudrais profiter de cette intervention.

Concernant le Piaggio, même si c'est un véhicule qui dans le temps ne résisterait pas aux différentes demandes que peuvent faire le chauffeur ou les intervenants, je reviens tout de même sur la question de l'entretien. Le danger à l'utilisation par les chauffeurs m'intéresse particulièrement. Pourquoi ? Je comprends qu'il faille le mettre à la casse, je n'irai pas contre ce principe, mais je m'inquiète du danger que cela peut présenter pour le personnel utilisant ces véhicules qui fonctionnent un peu dangereusement.

Aujourd'hui hydraulique, nous savons très bien que cela peut casser, je ne sais pas qui est dessous, cela peut blesser le chauffeur. Nous savons très bien que beaucoup d'accidents hydrauliques arrivent dans les différentes entreprises et c'est bien ce qui m'inquiète. L'hydraulique était le premier point.

Mon deuxième point concerne la sécurité des salariés utilisateurs des véhicules de la Municipalité. Il y a le Piaggio, mais cette problématique de l'entretien des véhicules porte-t-elle également sur les autres véhicules de la Municipalité ? Mon interrogation est là.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie de vos observations, j'y apporterai quelques réponses rapidement.

Premier point, à ce stade, quand il passe devant l'Assemblée délibérante, le véhicule n'est plus en service, et cela fait plusieurs mois. Nous avons veillé, dès lors que nous avons considéré qu'il n'était plus utilisable, à ce qu'il ne soit plus mis en circulation non seulement pour le personnel bien sûr, mais aussi pour n'importe quel utilisateur de la voirie, afin qu'ils ne soient pas confrontés à ce genre de véhicule s'il y a un risque.

Deuxième point, M. ROBERT a précisé une délégation nouvelle, qui est entre chose le suivi du matériel roulant et du matériel en général, parce que nous souhaitons revoir un certain nombre de règles de fonctionnement par rapport à cela. Qui plus est, c'est un secteur qu'il connaît bien, c'est pourquoi il en est notamment chargé.

Nous passerons sur des logiques de contrats sans doute d'entretien global, en particulier pour le matériel de levage. Nos personnels sont maintenant habilités, des formations sont données. N'utilise des matériels hydrauliques de levage normalement que le personnel ayant l'habilitation, ayant reçu la formation. C'est contrôlé. Il y a un certain nombre de cartes assez régulièrement. Nous veillons à rester dans la conformité des textes par rapport à tout cela. C'est du même type par exemple que les vêtements de protection individuelle, etc. Parfois, cela suppose également des rappels parce que, dans l'usage quotidien, il faut toujours y penser.

**M. ROBERT.**- Juste une précision, si vous le permettez Monsieur le Maire, pour dire à Monsieur DARBOUX que c'est une prise de contact. La délégation est nouvelle. Il est arrêté depuis un moment.

De plus, les idées générales d'entretien du matériel se font en commun accord avec le personnel. D'ailleurs, je peux rassurer tout le monde, une certaine conscience professionnelle du personnel roulant de la ville du BOURGET commence. C'est bien parti et nous ferons le nécessaire pour qu'il n'y ait vraiment pas de risque vis-à-vis du personnel. Je vous le garantie.

**M. le MAIRE.**- J'aurais même tendance à vous dire que, au regard du kilométrage, il faudrait davantage fonctionner à l'heure comme les tracteurs. Ce serait plus représentatif de l'activité.

Je me souviens d'ailleurs d'un débat assez ancien concernant la réforme d'un IVECO, les plus anciens s'en souviennent peut-être, c'était celui de la régie bâtiment du temps de M. DUBROCA. Nous avons justement eu ce type de débat, parce que nous avons réformé un IVECO qui n'avait pas beaucoup de kilomètres et qui, pour autant, avait souffert car son usage consistait à porter des charges, etc. C'est un peu habituel.

S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de mettre au vote cette Délibération.

*Il est procédé vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

**Délibération n°3 : Ecole Maternelle Jean Jaurès sise au Bourget 5, rue Roger Salengro**

**- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune pour l'extension de l'école Maternel Jean Jaurès**

**M. le MAIRE.**- Cela concerne une double problématique à la fois scolaire et du droit de l'urbanisme. Je propose que M. DILIEN nous la rapporte du point de vue droit de l'urbanisme et, si besoin, Mme GITENAY nous apportera des compléments sur la problématique scolaire elle-même.

**M. DILIEN.**- A l'instar de nombreuses villes du Département, Le Bourget connaît depuis l'année 2000 une forte évolution des naissances. Cette tendance s'est accrue à partir de 2002, 2003 puis 2004.

Le nombre d'enfants nés en 2002 et qui rentrent en CP en septembre 2008 est en forte hausse. C'est la traduction de la montée pédagogique qui confirme que l'ouverture d'une classe supplémentaire de CP sera nécessaire.

En accord avec l'Inspectrice de Circonscription, le principe de cette ouverture de classe a d'ores et déjà été validé à un précédent CTP de l'Inspection d'Académie.

Il convient pour les services municipaux d'organiser techniquement cette ouverture.

Au rez-de-chaussée de l'école élémentaire Jean Jaurès, trois classes sont occupées de longue date par des classes maternelles. Il apparaît logique et opportun pour l'école élémentaire de disposer à nouveau d'une de ces classes.

En contrepartie, le plan masse de l'école maternelle Jean Jaurès et son emprise foncière permettront de créer par extension une classe supplémentaire.

Cette classe se localisera sur la façade arrière de l'école. Elle sera directement accolée au couloir commun ainsi qu'à l'un des trois dortoirs.

La surface de cet ouvrage sera d'environ 60 m<sup>2</sup> de surface Hors Œuvre Nette.

Un Permis de Construire est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la ville, la demande de Permis de Construire relative à ce projet.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur DILIEN.

Y a-t-il des questions ou interventions par rapport à cela ? Formellement, je ne peux pas déposer une demande de permis de construction pour instruction sans que le Conseil municipal ne m'y ait autorisé.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

*Il est procédé vote – Résultat : Unanimité*

**Délibération n°4 : Poste de police municipale situé au Bourget 44, avenue de la Division Leclerc**

**- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration préalable au nom de la Commune pour la modification de façade donnant sur la place publique du marché alimentaire.**

**- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux relative à la construction, l'aménagement ou la modification (ATCAM) d'un Etablissement recevant du public pour l'aménagement intérieur des locaux.**

**M. le MAIRE.-** Même punition, si j'ose dire, s'agissant de la formalité suivante qui concerne cette fois le poste de police municipale. M. DILIEN nous la rapporte et, si besoin, M. CATHELIN interviendra.

**M. DILIEN.-** Le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 24 septembre 2007 la création du service de police municipale.

Les locaux dédiés à ce service situés au Bourget 44, avenue de la Division Leclerc, propriété de la société EFIDIS, sont actuellement occupés par le service RMI qui va prochainement déménager.

Certains travaux d'aménagement sont nécessaires afin de répondre aux besoins spécifiques de ce service destiné à recevoir du public. Il est ainsi prévu le percement de la façade arrière du bâtiment donnant directement sur la place publique du marché, ainsi que la création d'une rampe d'accès indispensable à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ces modifications de façade nécessitent, au titre de la réforme du Code de l'urbanisme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dépôt d'une Déclaration Préalable obligatoire selon le nouvel article R.421-17a.

Considérant l'aménagement intérieur des locaux ainsi que la création d'une rampe d'accès, le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 prévoit, par le biais de l'article L.111.8 du Code de la Construction et de l'Habitation, le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux relative à la construction, l'aménagement ou la modification d'un ERP (ATCAM).

Le Conseil municipal doit donc délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la ville, ces différentes demandes.

**M. le MAIRE.-** Merci, Monsieur DILIEN.

Y a-t-il des questions ou interventions ?

**M. MAHON.-** Je prends la parole simplement sur la forme. C'est la première fois que j'entends parler du fait que la police municipale s'installera à la place du RMI, je pense. Nous n'avons jamais abordé ce sujet. Je peux me tromper, ma mémoire peut me faire défaut. Je pense que c'est ce soir que j'apprends que la police municipale s'installera dans ces locaux. Je trouve cela détestable. Vous avez parlé de réunir les personnes autour de vous, de discuter, de prendre les décisions en associant les Bourgetins. Or, avant d'associer les Bourgetins, je souhaiterais en tant que membre de l'opposition non pas être associé mais au moins être contacté.

Cependant, je peux me tromper, Monsieur le MAIRE, parce que j'ai une petite mémoire. Il me semble quand même que c'est bien la première fois que j'entends parler de cette installation. D'autant que certaines questions me viennent tout de suite à l'esprit quand on me dit que les locaux seront là.

Pourquoi là ? Pourquoi juste en face de la police nationale ? Si la police municipale prend ces locaux, en définitive dans un petit carré vous aurez la Mairie, la police nationale et la police municipale. Le poste de police municipale n'aurait-il pas pu être ailleurs ? Par exemple, un peu plus haut sur la Division au lieu de tout regrouper autour de la Mairie ?

C'est pourquoi je dis que ce soir j'apprends une chose. Je ne suis pas spécialement contre, mais cela me pose plus de questions qu'autre chose.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune*) J'apporte quelques éléments, puis Lionel complétera.

Sur l'annonce, je ne pense pas que nous l'ayons caché. Je ne sais pas si nous en avons parlé ici formellement, je ne saurais pas vous le dire. Je crois même que nous l'avions écrit, mais peu importe, là-dessus il n'y a pas de polémique.

Le lieu. Il y a le poste de police nationale, il est à un endroit de la Division Leclerc, nous ne nous situerons pas sur la Division Leclerc. Nous aménageons une place du marché qui sera piétonne. Le marché lui-même est également un lieu de délinquance, malheureusement, parce qu'il y a du monde, de l'argent, du liquide. Ce sera un lieu où convergeront plusieurs voies piétonnes, qui trouvera une vie. Cependant, au départ peu d'habitations seront tournées vers cette place du marché. Nous souhaitons donc montrer l'exemple, ouvrir la façade sur cette place du marché, que nous rendrons un peu plus vivante et en particulier elle sera surveillée. Nous souhaitons que ces voiries et places piétonnes ne soient pas un lieu de tranquillité trop importante, dans le mauvais sens du terme, c'est-à-dire pour que l'on puisse y commettre des délits.

En installant la police municipale là, à un endroit un peu central, nous pensons que c'est utile.

De plus, nous sommes proches de la Division Leclerc, qui est en élément de centralité. Nous pourrions également par les voiries piétonnes, si besoin et en cas d'urgence, de manière assez réglementée, accéder à différents quartiers de la ville.

Après, c'est simple : il fallait trouver dans un bâtiment que la ville a aujourd'hui en usage une solution pour implanter la police municipale. Celui-ci nous a paru central et nous a semblé répondre à un certain nombre de critères pour le personnel en termes de vestiaires, de locaux, etc. Il y avait tout cela.

Nous avons mixé ces critères et abouti à cette hypothèse. Je pense qu'elle répondra aux exigences du fonctionnement d'un service.

Je n'ai pas plus d'éléments, peut-être Lionel veut-il ajouter quelque chose ?

**M. CATHELIN.**- En rapport avec le poste de police nationale que nous avons mis à disposition en 2003 par une convention, nous nous apercevons qu'aujourd'hui il est très difficile d'y associer la police municipale et la police nationale.

Pourquoi ? Les surfaces intérieures sont très réduites, d'autant que nous serons peut-être amenés à mettre 10 agents, plus s'il le faut. Il serait donc ennuyeux d'avoir les agents de la police nationale en même temps.

**M. MAHON.**- Au contraire, je ne suis pas pour du tout, je n'ai pas dit que la police nationale et la police municipal devaient cohabiter. Il s'agit plutôt de trouver un autre lieu pour la police municipale, plus approprié peut-être.

**M. CATHELIN.**- Je trouve très difficile de trouver un autre lieu, que ce soit en amont ou en aval de l'avenue de la Division Leclerc. Le seul endroit disponible était au niveau de l'entrée du marché où il y a le RMI actuellement.

**M. MAHON.**- Il se pose également un autre problème au niveau de l'urbanisme, parce que j'apprends que les locaux appartiennent à EFIDIS et que la Mairie prend la charge. Normalement, c'est le propriétaire qui doit déposer les permis de démolir, de construire ou d'aménagement. Vous êtes sur une location et la Mairie prend en charge tout ce qui est modification.

**M. le MAIRE.**- Le propriétaire peut nous autoriser à déposer.

Aujourd'hui, nous avons deux hypothèses :

Soit le propriétaire dépose, néanmoins cela risque d'être relativement long parce qu'il y a tout le circuit interne d'EFIDIS.

Soit, ce qui est a priori convenu avec EFIDIS, nous proposons l'ensemble des plans, la maîtrise d'œuvre pour ne pas supporter les coûts. C'est nous qui les supporterons. Ils nous autorisent à déposer. Auquel cas, la question juridique est simple : EFIDIS m'autorisera à déposer, mais, parallèlement, en tant que Maire je suis censé être autorisé par le Conseil. Nous ne pouvons pas faire mieux, nous vous le soumettons.

Si je ne vous l'avais pas soumis en vous disant que j'étais autorisé par le propriétaire, vous auriez pu me dire que j'avais déposé au nom de la ville pour le compte d'EFIDIS un permis de construire dont je ne vous aurais pas parlé. En l'occurrence, nous ne pouvons pas faire mieux, nous sommes legalistes, nous vous le soumettons. Cependant, nous ne vous cachons pas qu'il s'agit d'une propriété d'EFIDIS. C'est nous qui réaliserons les travaux et cela appelle un permis de construire, c'est pourquoi nous en sommes là. Nous ne pouvons pas être plus transparents.

**M. MAHON.**- Veuillez m'excuser d'insister mais, de mémoire, connaissez-vous le loyer de ces locations ?

**M. le MAIRE.**- Je ne l'ai pas forcément en tête, mais ce loyer prend également en compte la partie des Restaurants du Cœur. En plus, la surface est relativement grande et c'est un lieu central. Il fallait un lieu central, accessible, qui permette également par sa situation d'apporter un plus. Or, cela nous semble être le cas. Après, il aurait fallu louer. La ville n'a pas dans ses locaux en propre aujourd'hui, nous louons déjà, ce n'est donc pas une charge supplémentaire.

**M. MAHON.**- A-t-on pensé à geler le loyer vu que nous faisons les travaux ?

**M. le MAIRE.**- Bien entendu, nous avons des discussions avec EFIDIS et elles ne sont pas totalement achevées. Si changement il y avait sur les termes du bail, vous auriez à les connaître. Simplement, nous sommes demandeurs, à la fois nous pouvons donc estimer que, quelque part, nous améliorerons l'état de leur bien, si vous le voulez, et, à l'inverse, ils n'ont pas besoin pour le louer qu'il y ait une entrée et une fenêtre supplémentaires.

Du point de vue de l'intérêt général, cela me semble évident : nous avons une place, nous ouvrirons une fenêtre, une porte et installerons une police municipale. Je ne vois pas ce qui est contestable dans tout cela, sauf à faire du pointillisme, et encore je ne vois pas où cela peut accrocher réellement.

Après, on est pour ou contre la police municipale, le débat est là. A partir du moment où on vote une police municipale, il faut bien qu'elle s'installe, que tout se mette en place doucement, tranquillement mais sûrement. Cela implique des étapes, que nous suivons au fur et à mesure. D'ailleurs, il y en aura sans doute d'autres.

**M. DURAND.**- Première chose, il me vient une proposition, une idée pour M. CATHELIN qui s'interrogeait sur le fait qu'il n'y avait pas d'autre local. Je me retourne vers mon

collègue MAHON, un très beau local a été mis à la disposition pendant des années des conseillers de l'opposition. Il se trouvait Wilson, derrière des barreaux en rez-de-chaussée et était loué par EFIDIS. Vous auriez pu installer la police municipale dans ce lieu. C'était juste une anecdote.

Deuxième chose, comment se fait-il, à moins que vous ayez des problèmes de photocopies, que l'ensemble de la majorité ait des photocopies bleues du Conseil municipal et que l'opposition ait des photocopies oranges ? Avons-nous tous les mêmes informations ? Avez-vous des problèmes d'approvisionnement de papier ?

**M. le MAIRE.-** Veuillez m'excuser, mais Monsieur DURAND, je vous répondrai très franchement. Cela dit, permettez-moi tout de même de dire que c'est le « *petit bout de la lorgnette* ».

Que se passe-t-il ? Très franchement, nous avons eu un problème de reprographie. Nous avons donc procédé en deux tirages et vous avez bénéficié, si je puis dire, du premier. Nous avons été amenés un peu en catastrophe à réaliser pour les autres élus qui ne sont pas de l'opposition le deuxième tirage, d'où un changement de couleur de papier. C'est la petite histoire.

Pour le reste, je ne sais pas s'il faut vous répondre sur le fait d'installer la police municipale à Wilson, cela ne remplit les critères ni de centralité, ni de surface. Vous le savez comme moi, c'est une évidence.

M'autorisez-vous à déposer ce permis de construire, ainsi que la procédure que M. DILIEN a décrit ? C'est vrai que cela a changé s'agissant d'un établissement public avec des nouveaux textes depuis 6 mois.

*Il est procédé au vote – Résultat : 4 Abstentions (M. MAHON, M. HONNORATY, Mme RAMJAN, Mme KILO)*

Je vous remercie.

## **Délibération n°5 : Délibération instituant une Commission consultative des Services Publics Locaux**

**M. le MAIRE.-** Cette Commission est en vigueur chez nous comme dans toutes les Collectivités. Vous avez la liste des rapports examinés, notamment ceux qui concernent les délégataires des services publics ; le prix et la qualité du service public d'eau potable ; le service d'assainissement, de collecte et d'évacuation des ordures ménagères ; le bilan d'activités des services exploités en régie, qui sont dotés d'autonomie financière, et le rapport dans le cadre de contrats de partenariat.

Vous savez également que cette Commission est saisie pour avis de tout principe de délégation de service public local, de création d'une régie dotée d'autonomie financière ou tout projet de partenariat.

En première partie, dans cette Commission, 5 membres titulaires sont requis. Il n'y a pas de suppléants.

Je vous propose, selon ce que nous avons fait la dernière fois, de désigner 4 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition.

Je vous propose les candidatures de Monsieur LAFIN, Monsieur ROBERT, Madame MARCHOIS, Madame BAHUON et ?

**M. MAHON.-** Rémi HONNORATY.

**M. le MAIRE.-** Et de Monsieur Rémi HONNORATY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en pas, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

Pour la deuxième partie, il s'agit de membres d'associations locales. Je vous propose de reconduire les membres sortants qui étaient Monsieur THOMAS, représentant d'un syndic de copropriétaires, Monsieur LE PEUTREC, membre d'une Amicale de locataires, et Monsieur LEHOUX, Président de l'association pour la défense de l'environnement des quartiers est du BOURGET. C'étaient les trois sortants.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Je mets donc aux voix cette partie, les 3 membres d'association.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

### **Délibération 6 à 10 : Demandes de financement des opérations et projets éligibles au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D)**

**M. le MAIRE.-** Monsieur CATHELIN nous rapporte plusieurs Délibérations qui concernent la logique de prévention de la délinquance, en tout cas les appels à subvention.

**M. CATHELIN.-** La Délibération du 14 avril 2008 est une note de synthèse qui regroupe 5 demandes.

Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a pour vocation de soutenir les actions de prévention mises en œuvre dans un cadre partenarial. Les bénéficiaires sont les collectivités territoriales, les associations et les organismes publics ou privés (plan d'actions des C.L.S.P.D., études, formations, actions de communication...).

La dotation du Département de Seine-Saint-Denis au F.I.P.D. 2008 est de 1 266 760 €. Pour rappel, la vidéo protection a fait l'objet d'une aide financière de 30 000 € au F.I.P.D. 2007 et à titre d'information complémentaire le renvoi d'images aux services de sécurité de l'Etat sera probablement pris en charge à 100 %.

L'objet des présentes délibérations est de soumettre à l'approbation de notre Assemblée Délibérante un ensemble de projets éligibles au financement du FIPD 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions y afférant.

Ces demandes de financement seront présentées au plus fort taux.

Les opérations proposées sont les suivantes :

- Audit Diagnostic de la délinquance locale réalisé en vue de la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Assistance à la mise en place d'un dispositif de vidéo protection urbaine,
- Suivi animation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Permanence hebdomadaire de l'association SOS VISTIMES 93,
- Achat de matériels et fournitures du service de Police Municipale.

Chaque opération fera l'objet d'une demande propre auprès du F.I.P.D. et sera appréciée au cas par cas par les services de l'Etat compétents. Les financements seront subordonnés à la capacité de s'inscrire dans des priorités partenariales en faisant émerger des actions concrètes.

**M. le MAIRE.**- Bien évidemment, nous sommes dans une logique qui est de nous mettre en situation d'obtenir le maximum de subventions, qu'il s'agisse de ce type de projets ou d'autres en général. Nous avons présenté cette liste, nous ne disons pas que l'ensemble sera éligible, mais il s'agit de mettre toutes les chances de notre côté. Il peut arriver que, selon les logiques de répartition du F.I.P.D., soient privilégiées des dépenses d'investissement, de suivi de diagnostic ou autre. L'idée est d'être le mieux couvert possible, si je puis dire. Nous mettons toutes les chances de notre côté en présentant cette palette de demandes.

Etes-vous d'accord pour les voter en bloc ? (*Oui*)

Nous les avons individualisées car il valait mieux qu'elles le soient pour le F.I.P.D. Ce seront donc les Délibérations 6, 7, 8, 9 et 10. Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : 1 abstention de M. HONNORATY*

### **Délibération n°11 : Fixation des taux d'imposition 2008 des 4 Taxes Locales**

**M. le MAIRE.**- Je passe la parole à Monsieur CONTY qui vous rapportera l'ensemble des sujets financiers et budgétaires. L'ordre fait que la Délibération qui vient soit celle sur les taux. Peut-être peux-tu rapporter le global, c'est-à-dire le budget et les taux, et après nous voterons éventuellement la 11 et la 12 ?

**M. CONTY.**- De toute façon, en ce qui concerne les taux, nous sommes fidèles à ce que nous avons annoncé dans le débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire que nous maintenons les taux de l'exercice 2008 aux niveaux auxquels ils étaient en 2007.

Je les rappelle :

- la taxe d'habitation à 12,17 ;
- le foncier bâti à 10,71 ;

- le foncier non bâti à 13,30 ;
- la taxe professionnelle à 14,51.

Je vous donne une information complémentaire : le global de nos taxes avec l'intercommunalité, si vous vous en souvenez, reste identique à ce qu'il était précédemment, avant création de l'intercommunalité.

**M. DARBOUX.**- Vous venez de dire pour le foncier bâti 10,71 et pour nous c'est 72.

**M. CONTY.**- Je ne me suis pas bien entendu, en règle générale je me trompe pas sur les chiffres, mais c'est bien 10,72.

**M. le MAIRE.**- Comme Monsieur CONTY l'a rapportée, nous mettons aux voix le maintien des taux.

**M. MAHON.**- Vous faites la police de cette assemblée avec vigueur. Or, j'ai un petit problème tout de même. Je suis Conseiller communautaire et nous avons voté les taux à la Communauté de Communes, je me suis d'ailleurs abstenu. Je crois que l'on a pris en compte, j'ai la phrase sous les yeux, « *l'inflation dans le calcul des taux complétera ce dispositif* ». Cela signifie que l'on a augmenté quand même, légèrement, de 0,10 ou 0,20, mais la Communauté de Communes a augmenté tout de même très légèrement ses taux. Il ne faut pas dire que l'on reste constant.

**M. le MAIRE.**- C'est juste.

**M. MAHON.**- C'est une question d'honnêteté. A la limite, vous augmentez si vous le voulez, je m'abstiens ou je suis contre, cela passe vu que je suis dans l'opposition, cependant restons intellectuellement honnêtes.

Je récapitule, la Communauté de Communes a augmenté ses taux, légèrement, attention nous ne crions pas au scandale. Or, j'ai toujours en tête le fait, d'ailleurs la question a été posée lors de la création de l'intercommunalité, que l'on a dit que ce serait une opération blanche. En définitive, cela signifie qu'entre les taux bourgetins et les taux de la Communauté, en plus vous venez de le dire très officiellement, cela reste conforme.

Je vous demande ce soir, pour rester conforme avec les taux, de baisser les taux bourgetins. Ainsi, on arrive à conformité et je pourrais voter avec plaisir ces 4 taxes

**M. CONTY.**- Cela reste conforme à notre débat d'orientations budgétaires.

**M. MAHON.**- Nous ne sommes plus dans ce cadre puisque le budget 2008 de l'intercommunalité a été voté. Nous ne sommes plus dans un débat d'orientations budgétaires. Ce budget a été voté avec une augmentation des taux, très légère, il n'y a pas de polémique, c'est 0,10 %, rien d'extraordinaire. Cependant, ne dites pas ce soir, s'il vous plaît, que l'on reste conforme à ce qui était prévu.

**M. le MAIRE.**- Nous avons compris le sens de votre intervention.

Je reprends vos mots, vous dites qu'il y a une très légère augmentation des taux de la Communauté de Communes. Il est vrai que c'est un organisme nouveau, qui n'a qu'un an d'exercice budgétaire. Nous avons depuis ouvert une médiathèque sur 12 mois, là où nous l'avions ouverte sur 7 mois et nous sommes confrontés à ce que tout organisme connaît, c'est-à-dire une inflation des coûts des matières premières. C'est également vrai sur les fluides, le chauffage, etc. Nous avons actualisé légèrement. Dont acte. Il n'y a pas de contestation sur cela.

Concernant les taux communaux qui n'augmentent pas, qui est pour la non-augmentation des taux communaux ?

*Il est procédé au vote – Résultat...*

**M. MAHON.**- Je veux la baisse.

**M. le MAIRE.**- Nous vous proposons le maintien, ce qui n'est déjà pas si mal. Nous refaisons le vote.

Qui est pour ces taux ?

*Il est procédé au vote – Résultat : 5 contre (M. MAHON, M. HONNORATY, Mme RAMJAN, Mme KILO, M. DURAND) et 1 abstention (M. DARBOUX)*

### **Délibération n°12 : Budget Primitif Ville 2008**

**M. CONTY.**- Revenons dans la note de synthèse du Budget Primitif.

Le Conseil municipal a débattu le 25 mars dernier des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2008.

A cette occasion, nous avons présenté les priorités de l'exercice :

- Etudes et honoraires du maître d'œuvre jusqu'au permis de construire pour le nouveau groupe scolaire de la ZAC du Commandant Rolland ;
- Construction du parking de l'hôtel de Ville avec 70 places de stationnement ;
- Première tranche du dispositif de vidéo protection sur la ville ;
- Création de la police municipale ;
- Aménagement du nouveau square à l'angle de la rue Elise Deroche et de la rue du Commandant Rolland ;
- Poursuite des opérations annuelles d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville ainsi que celles de la voirie, des espaces verts et des équipements divers ;
- En Fonctionnement, la prise en compte de nouvelles prestations au moyen de différentes mises en concurrence.

Le Budget Primitif 2008 s'équilibre en Recettes et Dépenses de toutes natures à 21 779 512,19 euros. La section de Fonctionnement est équilibrée à 17 012 348,27 euros et celle d'Investissement à 4 767 163,92 euros.

Le volume budgétaire global de 2008 est en logique recul par rapport au Budget Primitif 2007 (22.84 M€) où l'opération de construction du nouveau marché alimentaire avait porté la section d'Investissement à 6.29 M€.

La section de Fonctionnement est maintenue dans une évolution contenue à +2.97 % en dépit de la tension accrue sur les prix, générée par une forte inflation à +2.5 %.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 4 767 163,92 euros

### Les recettes d'Investissement :

- Pour l'essentiel, le Fonds de compensation de la TVA constitue la recette propre la plus significative de la section. Il est calculé sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2006, soit environ 400 K€ attendus.
- Pour 2008, plusieurs demandes de subventions ont été déposées auprès du SIPPAREC afin de participer à la modernisation de l'éclairage public, ainsi qu'au financement de nouveaux aménagements. Ces participations sont attendues pour les travaux du nouveau marché alimentaire et du parking de l'Hôtel de Ville. Elles pourront être inscrites au Budget dès leur notification.
- Les études conduites dans le cadre du concours d'architectes de la nouvelle école, qui sera construite avenue Marcel Dassault, permettront d'inscrire la première fraction de la participation attribuée par les aménageurs et inscrite dans la convention d'aménagement (91 500 € en 2008).

La dotation aux amortissements et l'autofinancement prévisionnel (C'est un autre poste important de recettes d'investissement) :

- La dotation aux amortissements qui est une des deux composantes de l'autofinancement de la section d'Investissement évolue en fonction de l'effort d'équipement consacré par la Collectivité.

Cette dotation est en léger recul puisque la création de la Communauté de Communes a donné lieu au transfert des équipements pour les compétences désormais gérées par la Communauté (bibliothèque, conservatoire, stade nautique...), c'est donc désormais le budget de la communauté qui doit procéder à ces inscriptions. Au titre des équipements de la Ville, cette Dotation est pour 2008 de 415 000 €.

Cette première dotation sera complétée par l'enveloppe de l'autofinancement prévisionnel fixée à 301 K€, soit sensiblement égale à celle de 2007 (332 K€).

### Les dépenses d'Investissement :

Comme rappelé en préambule, 2007 a été l'année de construction du nouveau marché alimentaire, qui sera ouvert au public dans les prochaines semaines. Le solde des dépenses d'investissement figurera en report au budget 2008.

Les dépenses 2008 sont en logique recul par rapport à 2007 : 3,6 M€ contre 5,2 M€ (comptes 20,21 et 23).

2008 sera consacrée à plusieurs opérations dont les plus significatives sont présentées ici :

- l'installation des équipements de vidéo protection sur la Ville, (12 caméras au titre de la tranche ferme pour certaines déjà en service : 287 K€) ;
- Aménagement des locaux du 44 avenue de la Division Leclerc qui accueilleront le poste de Police municipale (ouverture de la façade sur marché et barreaudage : 100 K€) ;

- Concours d'architectes pour le nouveau groupe scolaire et études annexes nécessaires au dépôt du Permis de Construire : 270 K€ ;
- Création d'une classe à l'école maternelle Jean Jaurès permettant de réinstaller une grande section accueillie de longue date dans le bâtiment de l'élémentaire. Ainsi une classe de Cours Préparatoire pourra être ouverte pour assurer la montée pédagogique des maternelles. 160 K€ ;
- Rénovation complète des toilettes de l'école maternelle Jean Jaurès (70 K€) ;
- Construction du parking de l'Hôtel de Ville de 70 places de stationnement reliant l'entrée du marché située avenue de la Division Leclerc par une voie piétonne. 568 K€ ;

Pour information, nous avons finalisé les offres ce matin par le biais de Commission d'Appel d'Offres. Nous devrions être bien en-deçà de ce montant pour la qualité et l'objectif visé.

- Aménagement du nouveau square qui sera implanté à l'angle de la rue Elise Deroche et de la rue du Commandant Rolland, qui offrira une nouvelle halte verte pour les Bourgetins de tout âge. Ce square sera agrémenté de jeux pour les enfants et d'une fontaine, (377 K€) ;
- Dotation de 90 000 € pour la modernisation de l'éclairage public et le remplacement de candélabres ;
- Rénovation de la couche de roulement de la rue du Commandant Rolland (déjà réalisée) 138 K€.
- Rénovation de la couche de roulement et pose d'un plateau ralentisseur sur la contre-allée du Super U
- Réfection clôture rue Etienne Dolet (côté voie SNCF)
- Acquisitions et équipements divers pour l'ensemble des services (168 K€).
- Acquisition de la parcelle Ways (signée au début du mois de mars) mitoyenne du cimetière et incluse dans le périmètre d'agrandissement de ce dernier (175 K€).
- Nouvelle inscription des 478 K€ nécessaires à l'acquisition de la deuxième partie du 111, avenue de la Division. L'acquisition devant Notaire sera finalisée au cours de l'exercice.

#### L'annuité de la Dette (capital+intérêts) et l'emprunt nouveau en 2008 :

Le remboursement en capital de la dette qui était de 1 065 K€ en 2007 est de 1 173 K€ en 2008. Cette évolution est conforme avec l'effort d'investissement réalisé du fait de la mise aux normes de nos équipements.

Logiquement, les frais financiers sont contenus à 650 K€ en 2008 contre 520 K€ en 2007.

En revanche, il convient d'indiquer que le mode de calcul des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) est réalisé désormais selon le principe du rattachement à l'exercice (dépense réelle au 66112) et non plus celui de la contrepassation.

C'est technique et c'est un changement dans les modes des écritures comptables.

Ainsi au Budget Primitif 2008, seule la dépense de 125 000 € doit être répertoriée. Elle sera neutralisée en 2009 par un mandat de rattachement.

C'est technique mais, pour cette année, cela aura un impact puisque la régularisation ou la neutralisation ne se fera qu'en 2009.

Cette année donc, le montant d'intérêts inscrit sera artificiellement affecté de 125 000 € supplémentaires concernant de fait l'exercice 2009.

Le programme d'emprunt est inscrit en baisse au Budget Primitif 2008 pour 3 500 K€. De plus, ce montant d'emprunt inclut le financement nécessaire aux 478 K€ afférents à la préemption du 111, avenue de la Division Leclerc.

### **En Fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 17 012 348,27 €, soit une évolution limitée à 2,9 %. Compte-tenu de la hausse importante de certains postes budgétaires, cette variation circonscrite témoigne de l'effet consacré à la maîtrise de nos charges.

### LES RECETTES

#### *La Fiscalité locale :*

Il vous est rappelé ici les informations communiquées lors de la présentation du DOB le 25 mars dernier :

Progression de la Taxe d'Habitation correspondant à la deuxième tranche de livraison des logements de la ZAC Commandant Rolland, soit à taux constant 5 % de produit supplémentaire (+111 964 €)

- Progression également sensible de la Taxe Foncière mais non liée aux logements de la ZAC bénéficiant en 2008 de la deuxième année d'exonération.

Il faudra donc attendre 2009 pour voir une évolution sensible de cette taxe.

Il s'agit ici de l'évolution nominale inscrite dans la loi de finances ainsi que d'une évolution physique locale et au total +2.8 % du produit représentant +66 034 €

- Logique tassement du Foncier Non Bâti à -12.5 % dont il convient de rappeler la faible importance au regard de sa valeur absolue : -3 684 €
- Evolution de la Taxe Professionnelle est négligeable et les pertes de bases liées au départ de Geodis située sur Actipole – rue du Commandant Rolland - sont totalement (ou presque) neutralisées par l'évolution nominale des bases au titre de la loi de finances associée au bon rendement de certains établissements dominants. Au total -0.18 % de baisse de produit, soit - 5 224 €

Au total, les impôts et taxes des comptes 73 évoluent de 2.98 % sans évolution des taux.

Parmi ceux-là, les taux des 4 taxes ne seront pas augmentés en 2008 et ce pour la quatrième année consécutive

#### *Les Dotations, Compensations et Participations :*

Les compensations, déjà faibles dans leur volume traditionnel, continuent de décroître.

La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine évoluent également fort peu, à peine 1 % pour la première des deux.

Les participations des collectivités partenaires et autres organismes restent quant à elles soutenues.

Au total, le chapitre évolue très légèrement à +0.5 % ;

*Les produits du Domaine :*

Ce sont ceux qui évoluent le plus régulièrement. Y est notamment comptabilisée la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation, toujours très active. Le chapitre 70 progresse globalement de 7 %.

### LES DEPENSES :

La section de Fonctionnement est maintenue dans une évolution contenue à +2.97 % en dépit de la tension accrue sur les prix, générée par une forte inflation à +2.5 %.

2008, comme les années précédentes tout en tenant compte de la nécessaire évolution de certains postes, devra être consacrée au suivi du coût des prestations, notre collectivité étant confrontée à l'augmentation de l'énergie.

Pour autant, l'effort d'ores et déjà réalisé dans la maîtrise des frais de fonctionnement permet d'assurer l'autofinancement attendu. L'autofinancement global dégagé est de 716 K€, auxquels vient s'ajouter la dotation de 125 K€ destinée aux ICNE. Au total 840 K€ sont prélevés sur les recettes de Fonctionnement afin d'autofinancer la section d'Investissement.

Les dépenses réelles de la section de Fonctionnement sont de 16 296 K€ et se répartissent ainsi que suit :

#### *Charges de Gestion Générale*

3 351 K€ sont inscrits, soit +2.77 % par rapport au BP 2007. On notera le poids toujours croissant de la facture énergétique. Sont concernés les fluides (électricité, chauffage, carburants) mais également les prix des matériaux dérivés dont les coûts de production ont fortement évolué. Au total, ces postes ont augmenté de plus de 12 % en deux ans.

La prise en compte de nouvelles prestations au moyen de différentes mises en concurrence a également été intégrée à ce chapitre :

- Location de deux balayeuses pour la voirie ;
- Nettoyement du marché par la société OTUS-VEOLIA ;
- Montage et démontage des installations extérieures du marché alimentaire ;
- Location d'un terrain au 47 rue du Commandant Rolland qui accueille désormais la décharge « tampon » où sont collectés les déchets de voirie avant transfert à la déchetterie.

#### *Charges de Personnel*

Le chapitre 012 est inscrit pour 10 600 K€ soit +3.25 % en comparaison du Budget Primitif 2007. Pour 2008, sont prévus ou ont déjà été effectués les recrutements suivants :

- 5 agents de police municipale (le chef de police étant arrivé depuis le 1<sup>er</sup> février) ;
- En année pleine deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles créés à la rentrée 2007/2008 ;
- Un poste de technicien à la voirie ;
- Un poste à l'office de réchauffage de l'école Saint-Exupéry ;
- Deux postes au service voirie-propreté.

Le Glissement Vieillesse Technicité global de la masse salariale tient compte également de la revalorisation des traitements des fonctionnaires appliquée au 1<sup>er</sup> mars 2008, soit +0.8 %.

#### *Autres charges de Gestion courante*

Le chapitre 65 est de 1 534 K€, il évolue d'à peine 1 % par rapport à 2007. Cette évolution étant entre autre imputable au contingent incendie dont le montant augmente à nouveau de 30 K€.

#### *Charges exceptionnelles :*

Le chapitre 67 est en diminution après des écritures d'annulation de titres sur exercices antérieurs en 2007.

C'est tout en ce qui concerne le Budget Primitif de la ville.

**M. le MAIRE.-** Merci de cet exposé complet. Cette année, vous pouvez voter le budget exceptionnellement au-delà du 31 mars.

Avez-vous des questions ou interventions sur ce projet de budget ?

**M. MAHON.-** Oui.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, tout d'abord je tiens à préciser que la Commission des finances s'est réunie il y a quelques jours, mais ne nous a pas permis d'aborder ce Budget Primitif dans les meilleures conditions. Faute de documents, nous nous sommes cantonnés aux grandes lignes, recettes et dépenses, et je le déplore. C'est un petit signe que je fais à Monsieur CONTY, ce n'est pas ce que j'attendais d'une Commission des finances qui devait préparer le budget 2008. C'est un signal que je vous passe.

**M. CONTY.-** Nous reviendrons sur la préparation du budget, car vous imaginez bien qu'elle est faite en amont par les services et que notre débat d'orientations budgétaires, que nous avons eu ensemble, doit a priori orienter le budget. Cependant, nous y reviendrons tout à l'heure.

**M. MAHON.-** Raison de plus, Monsieur CONTY, pour avoir des documents. Si c'est fait bien en amont, il y aurait pu y avoir beaucoup plus de documents pour cette réunion des finances.

Ensuite, je voudrais concentrer l'essentiel de mon propos sur les propositions budgétaires. Chaque année, le vote du Budget Primitif constitue un moment essentiel de notre assemblée. Il revêt cette année une dimension particulière compte tenu de son report après les élections municipales. Ainsi, ce budget voté en avril aurait pu permettre de traduire les orientations de l'équipe qui l'a emporté. Il aurait pu commencer à répondre aux attentes exprimées à l'occasion de ce débat démocratique avec les Bourgetins.

Ma déception est grande quand je parcours ce budget 2008. C'est un budget de reconduction qui ne traduit aucune évolution. C'est un budget d'attente de jours meilleurs. C'est un budget de fonctionnement et la facture s'alourdit d'année en année.

Du programme présenté, des engagements pris pendant les élections municipales, on verra plus tard. De la volonté de réduire des coûts pour se dégager une marge de manœuvre, aucune trace. Du miracle de l'intercommunalité qui devait réduire les coûts, aucun mot. L'investissement, qui est anecdotique, de l'ordre de quelques millions d'euros, se fait à 100 % à coup d'emprunt. La dette par habitant augmentera encore cette année mais, comme elle est inférieure à la moyenne nationale, votre satisfaction est totale. Les 4 taxes n'augmenteront pas, mais je note qu'elles auraient dû baisser en 2008 afin de compenser l'augmentation votée par la Communauté de Communes. C'était l'engagement pris, je vous l'ai rappelé tout à l'heure, lors de la création de l'intercommunalité.

Pour tout ceci, je ne voterai pas le budget 2008. D'ailleurs, c'est peut-être la première fois que je le ferai, je voterai contre ce budget.

**M. le MAIRE.**- Bien. Y a-t-il d'autres observations ou interventions ?

Premier point, Monsieur MAHON, je vous remercie. Quelque part, vous nous dites que vous votez contre ce budget parce qu'il ne traduit pas assez nos propres orientations. Il y a tout de même un petit paradoxe là-dessus, vous nous permettrez d'être meilleurs juges des orientations que nous souhaitons nous-mêmes mettre en œuvre, telles que nous les avons exposées et telles que nous les mettons en pratique. Vous ne me ferez pas l'injure de penser que c'est vous qui traduirez mieux notre pensée.

Deuxième point, vous évoquez la dette par habitant en disant qu'elle est effectivement inférieure à la moyenne. Vous évoquez l'investissement dont vous dites, dans une formule sans doute humoristique, qu'il est anecdotique. Je ne prendrai pas cette formule avec tellement de guillemets. Le discours que nous avons toujours tenu est simple : nous avons redressé une situation financière difficile, la ville a regagné des marges de manœuvre, elle les utilise pleinement. Nous le faisons en toute conscience, c'est-à-dire que nous estimons avoir un retard d'investissement, un retard d'entretien du patrimoine. Si nous étions en situation de faire des investissements pharaoniques, vous l'auriez vu et vous auriez pu en juger. Franchement, ce n'est pas le cas.

Nous avons fait un important investissement qui était les cantines scolaires, nous en réalisons un autre qui est le marché. Cependant, en dehors de cela, qu'avons-nous fait ? Nous avons fait de la mise en conformité, beaucoup de choses qui malgré tout relèvent de la gestion et de l'entretien du patrimoine. C'est vrai que nous réalisons un investissement nouveau qui est un square. C'est de l'espace vert gagné, c'est la première fois depuis des années que nous créons des espaces verts, avant on réhabilitait.

Nous avons créé un certain nombre de choses, mais nous sommes restés vraiment, de mon point de vue, dans une logique de sous-investissement. Nous aimerions bien pouvoir faire plus, mais évidemment nous nous arrêtons à une certaine limite financière que nous nous fixons tous ensemble. En effet, la discussion que nous avons entre nous est d'abord de nous dire telles sont les conditions financières du budget, ensuite nous répartissons les enveloppes.

Sur l'investissement, que l'on peut qualifier d'anecdotique, c'est votre formule, je vous réponds simplement que nous essayons d'aller au maximum et que nous nous arrêtons à une certaine limite que nous nous sommes données. Nous aimerions sans doute tous en faire plus. Cependant, nous avons remonté la situation financière de la ville, nous y sommes donc attentifs. Nous restons dans les marges de manœuvre que nous avons créées nous-mêmes, et M. CONTY l'a dit, en fonctionnement nous sommes rigoureux.

Enfin, laissez-nous avancer, il y aura 6 ans. Vous dites qu'il n'y a pas assez de nos orientations. Nous avons promis la police municipale, elle est financée. Nous avons promis la vidéo surveillance, elle est réalisée. Nous venons de vous proposer l'aménagement du poste de police ; nous avons parlé environnement, nous y reviendrons, je vous ai indiqué tout à l'heure que nous faisons le square. Nous avons parlé stationnement, nous faisons les 70 places derrière l'Hôtel de Ville qui viendront en liaison avec le marché. Nous engageons cette année presque 300 000 euros de crédits sur la future école.

Si cela ne vous paraît pas être des priorités, des réalités et des réalisations, franchement pour une année dont M. CONTY vous a dit à juste titre qu'il y avait un peu moins d'investissement, il y a tout de même quelques opérations. On peut tout dire sauf que ce budget est vide et que c'est un budget d'attente. C'est un budget de réalisation. L'année prochaine, le budget intègrera un certain nombre de crédits pour la nouvelle école, à un niveau bien plus élevé que cette année encore.

Nous sommes sur une logique où, du point de vue de la gestion financière, nous nous permettons des choses quand nous pouvons les financer. Cela se fait au fur et à mesure de nos possibilités.

Sur l'intercommunalité, vous dites que l'on en attendait des miracles. Nous en attendions d'abord une meilleure prise en compte, un travail en commun. Nous avons réalisé une médiathèque, nous avons fait les cantines sans contribution des parents, nous travaillons également sur l'environnement, mais nous serons amenés à le faire de plus en plus au titre de la Communauté de Communes. Un certain nombre de choses se feront, nous pourrons enfin traiter la problématique des piscines qui sont des investissements lourds, anciens que nous avons des difficultés à entretenir. Il y aura beaucoup d'autres réalisations et vous aurez à cœur de les commenter, je n'en doute pas puisque c'est la règle.

Sur le dernier point, la Commission des finances, j'ai fait état tout à l'heure, je m'en excuse auprès de Monsieur DURAND et de vous, d'un incident dans la réalisation matérielle de ces éléments, qui s'est traduit par un changement de couleur de papier. Ce n'est pas grand-chose. Ce même incident a fait que pour la Commission des finances nous n'avons pas pu vous donner le budget complet.

Vous l'avez trouvé le lendemain, cela vous a laissé tout de même tout le temps normal. Vous aviez une balance, la note de présentation très détaillée et M. CONTY vous a donné toutes les explications que vous pouviez attendre. Que rêver de mieux ?

Sur la forme, le budget est donné le plus tôt possible. En l'occurrence, il n'était pas édité définitivement. Nous avons eu un petit incident de reproduction qui s'est traduit par ce petit décalage. Je suis navré si cela vous a offusqué. Acceptez nos excuses les plus plates.

Y a-t-il d'autres observations ? Non, je mets donc aux voix ce budget.

*Il est procédé au vote – Résultat : 4 contre (M. MAHON, M. HONNORATY, Mme RAMJAN, Mme KILO) et 2 abstentions (M. DURAND, M. DARBOUX)*

Merci à vous.

### **Délibération n°13 : Budget Primitif Assainissement 2008**

**M. le MAIRE.**- Nous poursuivons toujours avec Monsieur CONTY.

**M. CONTY.**- Le Budget Primitif Assainissement 2008 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à : 222 509,03 €.

La section d'Exploitation est équilibrée à 153 138,34 €, celle d'Investissement à 69 370,69 €.

**En section d'Exploitation :**

La Section d'Exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes s'établit à 153 138,34 €. Elle est dans son volume quasiment identique à celle de 2007.

En effet, les deux recettes de la section sont :

- Pour l'essentiel la redevance d'assainissement maintenue au montant de l'inscription 2007, soit 150 000 €
- Et plus accessoirement l'amortissement d'une subvention d'équipement pour 3 138,34 €

En contrepartie, on trouve en dépenses d'Exploitation :

- la commission de recouvrement de la surtaxe d'assainissement versée au délégataire. L'inscription ainsi portée au Budget Primitif 2008 est de 82 500 €, elle correspond à l'année 2008 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007
- les intérêts de la dette pour 1 034,56 € au compte 66111
- les ICNE pour la somme symbolique de 12,09 € au compte 66112
- au compte 617 (études et recherches) une provision de 15 000 € en perspective des différentes études qu'il convient de conduire en préambule au renouvellement de concession
- la dotation annuelle aux amortissements pour 9 786,71 €, comptabilisée au compte 6811
- l'autofinancement prévisionnel brut de la section d'Investissement pour 44 804,98 € au compte 023

**En section d'Investissement :**

Les recettes de la section pour 69 370,69 € sont réparties ainsi que suit :

- L'autofinancement dégagé par la Section d'Exploitation pour 44 804,98 €
- Deux subventions, l'une d'une Département (5 959 €), l'autre de l'Agence Seine Normandie (8 820 €) qui participent financièrement aux côtés des collectivités à l'élaboration des schémas directeurs des réseaux d'assainissement
- La contrepartie de la dotation aux amortissements pour 9 786,71 €

Elles permettent au total :

- de rembourser l'annuité de la dette en capital à hauteur de 7 415,53 €
- d'inscrire une provision au 2031 (frais d'études) la somme de 30 000 € destinée comme annoncée au Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 25 mars dernier, au règlement de

l'assistance à maîtrise d'ouvrage rendue nécessaire pour la mise en concurrence de la prochaine délégation de ce service

- d'inscrire au compte 2313 un peu plus de 28 000 € destinés au financement de l'opération d'aménagement du parking de l'Hôtel de Ville qui comporte un volet assainissement. Ainsi, après consultation, une enveloppe d'environ 28 000 € est consacrée à ces travaux.
- D'inscrire la contrepartie de l'amortissement de la subvention d'équipement répertoriée en recettes d'ordre de Fonctionnement est inscrite au compte 139118 pour 3 138,34 €.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Y a-t-il des questions ou interventions sur l'assainissement ? Nous aurons l'occasion d'en reparler à d'autres moments.

Je mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : 6 abstentions (M. MAHON, M. HONNORATY, Mme RAMJAN, Mme KILO, M. DURAND, M. DARBOUX)*

Je vous remercie.

*(Arrivée de Mme KILO)*

#### **Délibération 14 à 22 : Fixation du montant des subventions 2008 allouées aux associations**

**M. le MAIRE.**- Je propose à Monsieur LAFIN de nous rapporter l'ensemble du sport et du culturel. Nous y reviendrons. Puis, nous parlerons plus précisément de la convention avec SHAM qui est listée mais qui fera l'objet d'une Délibération suivante.

**M. LAFIN.**- Il s'agit de 10 associations ayant une convention triennale de fonctionnement de financement adoptée lors de différents conseils municipaux. Il y a 5 associations sportives, 4 culturelles et 1 d'ordre social. Ces conventions triennales se termineront cette année d'ailleurs, c'est la troisième année de la convention.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000, repris dans un article spécifique à chacune des conventions précitées, prévoit que les subventions municipales attribuées aux associations pour un montant annuel supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'un vote spécifique chaque année.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter ce jour les délibérations fixant le montant des subventions 2008 pour les associations concernées ainsi que suit :

◆ Club Municipal du Bourget	99 500,00 €
◆ Football Club du Bourget	94 500,00 €
◆ Club Bourgetin de Tennis de Table	23 000,00 €

◆ Handball Club du Bourget	39 000,00 €
◆ Tennis Club du Bourget	64 000,00 €
◆ CECB	87 000,00 €
◆ Centre Théâtral du Bourget	61 000,00 €
◆ La Compagnie du Scorpion Blanc	26 000,00 €
◆ GEPC	80 360,00 €
◆ SHAM	40 000,00 €

**M. le MAIRE.**- Nous passons ces subventions tous les ans selon les conventions triennales.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

**M. MAHON.**- Tous les ans, c'est toujours la même question. Nous votons des subventions mais nous ne nous posons même plus de question, d'ailleurs je crois que ce sont toujours les mêmes. Pour certaines, cela fait 20 ans qu'elles se représentent tous les ans. Nous arrivons à des chiffres tout à fait astronomiques. Or, j'ai toujours le souci du service rendu aux Bourgetins. C'est bien de faire cela d'un bloc, mais personnellement certaines associations m'interpellent. Je ne vous les dirai pas ce soir, en plus je pense qu'elles sont connues.

Voter une subvention oui, non, on s'abstient. Tous les ans, j'ai toujours ce problème : qu'est-ce que certaines associations, je suis prudent, apportent aux Bourgetins ? Si c'est proportionnel à la subvention, il y a des associations que je devrais avoir tous les jours devant ma porte. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Voter contre une subvention est vraiment bête, je vous l'accorde, s'abstenir, je ne sais pas. En tout cas, j'aimerais bien m'abstenir pour une fois parce que cela fait des années que nous reconduisons les mêmes, les mêmes chiffres. Je vous accorde que cela n'augmente pas, je suis d'accord avec vous, mais j'attire également votre attention sur le fait que nous allons quasiment sur le million d'euro de subventions distribuées sur la ville. Sur une ville de 12 000 habitants, je ne sais pas si vous vous rendez compte de la situation.

Quand je dis un million d'euros, Monsieur le MAIRE répondra que j'exagère, nous devons être à 940 000 ou 945 000. Cependant, nous arriverons bientôt au million d'euro distribué pour une ville de 12 000 habitants.

J'attire votre attention là-dessus parce que, tout à l'heure j'ai eu des propos sur le budget, j'ai voté contre le budget parce que je me suis dit, je peux reprendre la phrase - Monsieur le MAIRE a dit ce qu'il avait à dire – qu'il n'y a pas le souci de gratter quelque part pour essayer de se dégager des marges de manœuvre. C'est un exemple parmi tant d'autres, mais il y en a beaucoup comme cela dans cette ville. Nous reconduisons d'année en année. Je parle des subventions parce que c'est le sujet, cela peut être ailleurs également. C'est ce que je disais sur le budget.

**M. le MAIRE.**- Vous avez dit que ce que vous alliez faire serait bête, je ne pense pas que vous ayez une attitude bête tout de même.

**M. MAHON.**- Cela m'arrive.

**M. le MAIRE.**- En tout cas, loin de moi cette idée. Je vous rassure si besoin.

Vous êtes intervenu avant que je donne la précision. Je la donne tout de même et vous verrez que nous nous rejoignons. Les subventions incluses à la fois au budget et dans ces Délibérations-ci sont le maintien strict des Délibérations antérieures. Un certain nombre de demandes nouvelles nous sont arrivées, nous nous sommes laissé un petit temps, mais nous verrons plus tard à une prochaine séance s'il y a lieu de délibérer sur d'autres demandes.

Je le précise parce qu'il peut y avoir, Monsieur MAHON, des demandes faites à la hausse qui soient justifiées. Il peut y avoir dans des axes politiques, dans le bon sens du terme, des choses qui peuvent entraîner - concernant la prévention de la délinquance, la jeunesse, l'action sociale, l'environnement, telle ou telle de nos priorités – le fait de vous proposer par exemple une dépense supplémentaire. Regardons bien quand même, distinguons bien parce que nous avons passé en subvention, nous l'avons déjà voté ensemble ici, l'Association SOS Victimes. C'est une subvention à une association, 7 700 euros si j'ai bonne mémoire, Pour autant, c'est d'intérêt général d'aider les victimes à passer un cap difficile en termes d'aide psychologique, juridique et autre.

Il peut y avoir de bonnes comme de mauvaises dépenses publiques. Il en va des associations comme du reste. Maintenant, nous vous proposons très simplement de reconduire les montants. De toute façon, nous sommes pour celles-ci avec des conventions triennales. Nous nous sommes donc engagés pour 3 ans sur un montant que nous avons gelé sur cette même période. Nous ne sommes pas en phase de progression là-dessus. S'il y a des correctifs, nous vous les proposerons plus tard. Nous aurons une Délibération pour en discuter, en débattre.

Néanmoins, nous aurons à discuter l'année prochaine de nouvelles conventions. Si vous vous souvenez bien, dans les conventions adoptées il y a 3 ans, nous avons mis, M. CONTY à l'époque avait suivi cela, dans le secteur sportif comme dans le secteur culturel un certain nombre d'objectifs. Nous avons précisé que les associations en question premièrement, comme c'était déjà le cas avant, devaient rendre des comptes et, deuxièmement, pouvaient être, entre guillemets, « *auditées* ». Cela fait partie des choses un peu nouvelles que nous avons mises en place pour bien préciser que l'argent public ne coulait pas comme une évidence, que c'était en fonction d'objectifs et de la réalité des actions.

Cependant, il y a une tradition ancienne qui est un niveau de subvention qui peut vous paraître élevé. Si vous discutez avec des trésoriers d'association, je n'en connais pas un qui vous dira qu'il s'en sort. Je pense notamment aux secteurs sportifs qui sont confrontés à la mise « *d'équerre* », entre guillemets, par rapport à des conventions collectives. Il y a de vraies difficultés, il ne faut pas se les cacher.

Certaines associations sont également confrontées à des situations difficiles.

Nous nous sommes dit que nous avons quelques mois pour vous proposer ici un débat sur des critères et sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions, sur les nouveaux montants. Débat que nous aurons toutes et tous ici de manière transparente.

Attention, cela met parfois en jeu des activités. Prenez le CTB, que leur dirons-nous ? C'est cher mais il faut enlever un atelier ? Le CMB, nous leur dirons que c'est cher mais que pour telle section il faut en enlever un peu ? Le CECB, nous leur dirons concernant le studio d'enregistrement ou la diffusion qu'il y en a trop ? Ce sont tout de même des débats relativement difficiles.

Nous devons avoir cette discussion, je souhaite que nous ayons des débats opposables, que nous nous disions, vu le niveau de performances par exemple pour les sportives, le niveau de diffusion, d'aide à la création, etc. pour telle association culturelle, comment calibrons-nous nos subventions ?

Là, nous vous proposons uniquement le maintien et nous aurons ce débat dans les mois à venir. Je vous le promets. J'allais le préciser quand vous avez pris la parole. Nous sommes entièrement d'accord avec cela, mais j'y mets un petit bémol. En effet, je ne dis pas que certaines ont des rentes de situation telles que ce soit anormal. Il s'agit toujours d'une activité. Si vraiment il n'y en avait pas, cela se saurait. C'est utile pour les Bourgetins.

La vraie question est que ce sont des fonds publics et, en même temps, il y a une limite : nous ne pourrions pas arriver au point où nous déciderions pour elles. Nous n'en avons pas le droit.

Il y a donc une discussion, une rencontre à avoir entre la volonté de l'association et les priorités de la ville. Cela se traduit par une convention. Nous les précisons plus qu'elles ne l'ont été, mais nous avons déjà fait un progrès il y a 3 ans. Nous aurons cette discussion sur la suite.

C'est tout ce que je souhaitais vous dire. Peut-être pouvons-nous les voter individuellement, si vous le préférez, pour éviter cet effet de bloc ? Nous verrons comment nous pourrions avoir cette discussion. Nous nous donnerons un certain nombre de moyens pour comparer à d'autres.

**M. MAHON.**- Monsieur le MAIRE, je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous les voterons en totalité, pour ma part je m'abstiendrai.

**M. DARBOUX.**- Je voudrais intervenir sur la question des associations. Une association vous dira toujours qu'elle n'en a pas assez. Je ne peux partager que votre position, Monsieur le Maire, et même celle d'Albert CONTY. A une époque, il y a eu quelques discussions dans les différentes assemblées générales sur justement la question du montant de l'association.

Là où je partage vos propos, Monsieur le Maire, c'est concernant les responsabilités nouvelles que les associations ont. Au niveau des conventions collectives, vous parliez tout à l'heure des entraîneurs, c'est en plus. Après, c'est à nous de choisir : est-ce l'adhérent ou la municipalité qui pallie les gros problèmes de fonctionnement des organisations associatives ? Ce n'est pas facile.

Je n'avais qu'une question : dans les associations bourgetines, combien y a-t-il vraiment de Bourgetins ? Tant mieux si cela amène des adhérents d'autres villes à côté, au contraire, le sport est un rassemblement pour tout le monde. Au niveau du sport, il y a beaucoup de choses à faire, que ce soit culturel ou associatif. Je comprends cette difficulté. Les associations ont de plus en plus de difficultés.

Là aussi, il y a la connaissance du sport sur notre ville. Quoi faire ? Il y a un grand débat dans le monde associatif et nous-mêmes, dirigeants associatifs, rencontrons des difficultés. C'est vrai, il y a l'enveloppe globale dont je pense qu'il ne faut pas regarder la question de l'habitude. Des accords triennaux sont passés, je pense que c'est bien qu'ils soient faits, il faut les renouveler. Comment les renouvellerons-nous ? Comment les construirons-nous ? Comment travaillerons-nous avec le monde associatif ? Et comment amènerons-nous les enfants, les adultes du BOURGET à faire du sport ? Cependant, il n'y a pas que le sport, tout à l'heure vous parliez de la culture, des associations d'aide parce qu'il faut également aider les associations caritatives. Là, il y a un grand débat.

Ce qui m'intéresse surtout c'est de savoir combien de Bourgetins sont concernés par ces budgets ?

L'enveloppe globale, même si nous dépassons le million, est un choix politique. Que met-on derrière le sport ? Politiquement, qu'est-ce qui est recherché ? Cela amène un bon climat social, un échange de culture. Cela permet également de se retrouver ensemble pour différentes choses. Personnellement, je ne regarderai pas la question des montants, je voterai positivement ces budgets. Je voterai l'ensemble.

Après, ce n'est pas la question du choix, c'est très bien que de nouvelles associations se mettent en place. Si on s'est mis une enveloppe maximale, un plafond, attention s'il y a d'autres créations d'association. Réfléchissons ensemble à la manière d'agrandir ce plafond. C'est vrai que le FNBS fait beaucoup de choses. Là aussi, orientons, dirigeons les associations, il y a la subvention municipale, comment trouver d'autres subventions ? Comment aider ces associations ? Aujourd'hui, les associations dans leur ensemble ont un peu un manque de repère. Il faut les aider.

C'est tout, Monsieur le MAIRE.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie de votre intervention. Vous avez dit beaucoup de choses qui sont frappées de bon sens.

**M. DARBOUX.**- Merci, Monsieur le MAIRE.

**M. le MAIRE.**- Les associations et nous partageons une notion qui consiste à essayer de favoriser l'accès au sport, à la culture, y compris pour le jeune qui, je prends au hasard le tennis de table, ne rencontrera pas quelqu'un qui un jour l'incitera à en faire, ne pourra pas connaître la discipline, ne pourra pas éventuellement avoir un parcours, etc. Certains aspects que vous avez évoqués sont, entre guillemets, « *sociaux* » au bon sens du terme, c'est-à-dire que ce n'est pas que du point de vue sportif que nous aiderons une association sportive.

Pour la jeunesse en général, il est bon d'avoir cet éveil de beaucoup de points de vue : pour le bien-être de soi-même, pour le corps, pour la construction de la personne et également pour des raisons d'équilibre social, plutôt que de rester à traîner. C'est une évidence.

Il y a des objectifs de ce type et nous pourrions en ajouter d'autres. Par exemple, nous souhaitons faire qu'autant que faire se peut les seniors, comme on dit, trouvent un accès aux équipements sportifs peut-être à des heures différentes de celui qui viendra le mercredi quand il est scolaire, le soir ou le week-end. Cela fait partie des discussions que nous aurons avec certaines associations : comment faire pour que les seniors puissent dans une certaine mesure bénéficier aussi des « *services* », entre guillemets, de ces clubs sportifs ? Est-ce que ce sont des conventions partagées sur l'usage des installations ? En effet, dans les conventions que nous vous proposerons de revoter, de modifier en tout cas, il y aura aussi l'aspect accès aux équipements. Cela compte, ce n'est pas rien.

Nous devons parvenir à mixer un peu tout cela, mais je ne veux pas faire la synthèse. Dans ce que disait M. MAHON, il y a du vrai également au sens où il fut un temps où il y avait un paradoxe simple et connu, nous avons plutôt gelé les sommes très franchement. Pourquoi l'avons-nous fait ? En partie parce que le paradoxe était que la ville avait moins de moyens d'intervention, moins de crédits dont elle pouvait elle-même disposer pour le sport qu'elle n'en votait aux autres, aux associations en l'occurrence. C'est vrai qu'au bout d'un moment c'est un peu paradoxale finalement : on peut voter presque 100 000 euros à une association et on n'a pas 100 000 euros de crédit sportif, crédit d'intervention, crédit de stage, etc. Au bout d'un moment, c'est un peu le monde à l'envers. Je dis cela pour essayer de faire la synthèse. En tout cas, ce débat n'est pas totalement illégitime.

Pourquoi y avait-il cette situation ? Pendant des années, la ville a délégué l'animation culturelle à des associations, diffusion culturelle, accès à la culture. Pour beaucoup pendant un temps il y avait un modèle bourgetin qui était de dire que l'on donne à une association qui s'en « *débrouille* ». C'était vrai dans le culturel et dans le sportif. Nous avons créé une Direction des sports il n'y a pas si longtemps que cela. Nous avons donc veillé à essayer de nous donner quelques moyens d'intervention en fonctionnement, que nous n'avions pas avant. Cela signifie qu'il y a eu une discussion.

Nous pouvons faire des choses en propre à la ville. Il faut déterminer clairement ce qui reste du domaine de la ville et ce qui est conventionné entre la ville et l'association. C'est une discussion qui est à mon avis tout à fait logique.

Sur la question de savoir combien de Bourgetins ? Nous pourrions la poser aux clubs. C'est vrai qu'elle se pose surtout pour des associations ayant une logique de compétition. En même temps, nous sommes tous fier de dire que les seniors du foot ont franchi le cap des demi-finales et vont en finale du championnat départemental. Nous sommes contents, c'est bien, c'est formidable. En plus, ce sont les « seniors », entre guillemets. Ce ne sont pas les plus de 60 ans. Nous sommes contents quand le club brille. C'est vrai que, quelque part, dans certains clubs briller signifie faire venir des personnes extérieures. Cela peut se discuter.

Il y a un point là aussi un peu paradoxal qui est que, quelque part, des personnes extérieures viennent pratiquer au BOURGET parce que, même si nous en plaignons, nous avons de belles et grandes installations sportives. Même si moi le premier j'insiste toujours sur ce qui n'est pas bien fait, sur les installations manquantes ou ce qu'il faudrait rénover, pour autant, à cette taille de la ville, avoir plus de 10 courts de tennis, 2 gymnases, 1 piscine couverte, toutes les salles de l'EES et autres, pour la taille de la ville nous sommes surdimensionnés. Ce que nous faisons quand nous étions riches est plus difficile quand nous l'avons été moins, quand nous commençons à nous redresser et quand, en même temps, nous nous fixons la priorité d'entretenir le patrimoine, de faire des choses nouvelles. C'est toujours la même discussion.

Il y a donc deux questions à mon niveau : quel niveau des crédits sportifs ? Quelle répartition entre la ville en propre et ce qu'elle fait faire par les associations ? C'est pareil dans le domaine culturel. Ce sont les deux points qu'il faut que nous regardions ensemble. C'est vrai qu'il fut un temps où peut-être l'avons-nous voté mécaniquement, mais nous ne pouvions pas tout faire à la fois.

De plus, je ne veux pas que cette discussion déstabilise le tissu associatif. C'est un peu ce que je disais tout à l'heure à M. MAHON, il y a des fois où il y aura des choses à discuter ensemble.

Sur le total, M. MAHON me disait qu'il était optimiste quand il disait un millions d'euro. Je lui confirme parce que nous arrivons effectivement à 705 000 euros pour les associations au sens propre. S'y ajoutent 240 000 euros pour d'une part le CCAS et 20 000 euros pour d'autre part la Caisse des Ecoles. Quand vous arrivez à 965 000 euros, vous ajoutez les 260 000 euros de nos deux établissements publics locaux que sont le CCAS et la Caisse des Ecoles. Le vrai chiffre est 705 000 euros. Ce n'est pas une paille.

Concernant les principes, nous n'irons certainement pas plus loin ce soir. Nous aurons cette discussion intéressante, qui devra se fixer à partir d'objectifs.

**Mme KILO.**- Comme je suis arrivée en retard, je salue les membres du Conseil.

Je voulais indiquer que je trouve qu'il est important pour une ville d'avoir une vie associative et de faire en sorte qu'elle se développe. Ce n'est pas non plus, je rejoindrai M. DARBOUX, les chiffres qui me choquent à la limite, mais ce sont véritablement les critères qui permettent de distribuer ces subventions. C'est là mon interrogation. Le critère du nombre de Bourgetins qui bénéficient des services de l'association me semble très important.

Vous avez indiqué qu'aujourd'hui nous sommes apparemment sur une convention triennale. Finalement, les chiffres que vous nous présentez aujourd'hui sont les mêmes que ceux de l'an dernier. Par la suite, il y aura une discussion éventuellement sur les critères. C'est très important parce que nous connaissons bien évidemment toutes ces associations de nom, parfois leurs activités, mais c'est véritablement plus opaque sur le nombre de Bourgetins adhérents de l'association quand on n'en fait pas partie. C'est également quelque chose d'important qu'il me faudra connaître la prochaine fois pour voter.

Aujourd'hui, je voterai pour parce que les associations malgré tout font des choses et cela a déjà été décidé avant. Nous n'en aurons donc pas parlé. Cependant, je voudrais avoir un débat non pas sur les associations nominativement, ce n'est mon propos, mais sur la question de savoir ce qu'elles proposent à leurs adhérents. Evidemment, comme vous l'indiquez, je reprendrai le foot, il faut des adhérents autres que Le BOURGET puisque ce sont aussi des talents qu'il faut pour réussir quand on fait des compétitions. Cependant, il me semble quand même important, quand on subventionne une association, qu'elle offre des services aux Bourgetins et qu'un certain nombre de Bourgetins puissent y accéder. Nous ne sommes pas non plus que dans la compétition, il est également important pour une association d'offrir à des personnes un peu moins bonnes en foot ou dans d'autres sports la possibilité d'en bénéficier. Nous ne sommes pas simplement sur l'excellence, sur les résultats. Nous sommes aussi sur ce que l'on peut offrir à nos jeunes et à nos moins jeunes d'ailleurs, afin que justement ils fassent autre chose que de rester en bas de leur bâtiment, qu'ils puissent s'occuper. L'association et la vie associative c'est cela à mon avis aussi au Bourget.

Il ne s'agit pas simplement du sport, je parle également de la culture et d'autres associations, mais, comme vous aviez parlé du foot en l'occurrence, je me suis réservée de votre exemple.

**M. le MAIRE.**- Je n'ai pas nommé le foot, mais tout le monde l'a compris. Cela a été presque dit.

Je ne sais pas si Jean-Michel veut ajouter un mot sur le débat, parce qu'il aura à conduire cette discussion dans le domaine sportif, mais la question de savoir sur quels critères est vraie. C'est très simple. Nous discutons avec le CMB, qui nous dit que pour faire fonctionner la section gym/fitness, etc. il faut tant, il y a tant de rentrées, etc. Pour la section boxe, il y a tant, etc. Nous votons une subvention globale mais elle est redistribuée sur 14 sections.

Quels critères ? C'est simple : il y a une part municipale, une part adhérents et un peu de trésorerie que le CNB a pu garder avant. En même temps, la trésorerie est nécessaire parce qu'il s'agit de faire que, jusqu'au vote du budget, ils tiennent. Ils ont donc intérêt à avoir un minimum de trésorerie, comme toute association qui ne veut pas avoir de problèmes bancaires. Si vous discutez avec le CTB, ce sera pareil : il y aura un certain nombre d'ateliers, il faut bien rémunérer les professeurs qui les font et il faut s'assurer que le tarif ne soit pas trop élevé pour les familles. Après, il y a une part « dédiée », entre guillemets, à la création, à des projets nouveaux.

C'est vrai que nous pourrions passer à une logique de critères qui sera de demander par exemple quelle part ils consacrent à l'initiation ? Est-ce qu'il y a pour une activité culturelle une création au BOURGET ? Faites-vous tant de spectacles dans l'année en termes de diffusion pour donner aux personnes l'envie de venir ? Avez-vous une politique tarifaire en direction de la jeunesse ? Une politique particulière pour les seniors ? Nous pourrions avoir ce genre de discussion, mais encore une fois nous serons confrontés à cette réalité qui est qu'ils utilisent la subvention. Nous aurons parfois une discussion avec des associations ayant des postes permanents. Honnêtement, ce ne sont pas de gros salaires quand c'est le cas. Certaines ont des postes permanents pour animer la structure.

En revanche, nous butterons sur la quadrature du cercle au bout d'un moment qui dira que, si la solution est de redistribuer les sommes, pourquoi pas, mais si on baisse qu'enlevons-nous ? Ceci pour dire que ce débat sera intéressant.

**M. DARBOUX.**- Vous parlez des postes de permanents qui sont minimums dans certaines associations, bien qu'ils existent, ils sont présents il faut le reconnaître, mais il ne faut pas oublier le bénévolat dans la subvention des associations, qu'elle que soit l'association. Beaucoup d'entre elles fonctionnent avec le bénévolat et, aujourd'hui, il faut le maintenir, l'alimenter. Indirectement, il faut inciter les personnes à rester dans l'encadrement. C'est difficile et les associations ont besoin de ces subventions justement pour maintenir le bénévolat, les personnes qui compenseront cette association.

Il y a des obligations aussi que certaines fédérations imposent. Il y a des obligations pour la Municipalité, vous parliez tout à l'heure des initiateurs, des moniteurs, certaines fédérations les imposent. Là aussi, ils ont l'obligation de faire de la formation. Vous parliez tout à l'heure de critères, Madame KILO, je pense que là aussi il y a des critères d'initiation et de formation. En tout cas, pour les associations qui font des demandes de subvention auprès de la Municipalité - entre autres pour le CMB, je reste sur le côté sportif – nous sommes dans ces critères.

**M. le MAIRE.**- D'une part, il est vrai que le bénévolat n'est plus ce qu'il était. D'autre part, les solutions antérieures, entre guillemets, un peu « *bouts de ficelle* » que j'évoquais, existent moins. De plus, pour les clubs amenés à se déplacer pour des compétitions, avant il y avait les parents qui, gentiment, en prenaient 4 à l'arrière dans la Peugeot, etc. Maintenant, allez trouver le chef de famille qui en prendra 4 à l'arrière.

**M. DARBOUX.**- Je suppose que le Piaggio n'était pas pour cela.

**M. le MAIRE.**- Je vous rassure, ce n'est pas ainsi qu'il a été détérioré. C'est vrai que cela pose question. Parfois, les clubs nous disent que les parents ont commencé à avoir peur parce que, si on tasse un peu, c'est interdit et même les parents, qui avant s'organisaient en disant qu'ils iraient 4 fois dans le trimestre à 50 kilomètres, regardent le prix de l'essence aujourd'hui.

Nous clôturons peut-être ce débat parce que nous avons pris un peu de temps, à moins que Monsieur MAHON ne veuille ajouter un mot ? (*Non*).

Je vous propose de les voter en l'état, si vous en êtes d'accord, et nous aurons cette discussion que nous avons déjà largement entamée sur les principes. En tout cas, c'était intéressant.

CMB, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le foot ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le club Bourgetin de Tennis de Table ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le Handball ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le Tennis Club ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le CECB ?

*Il est procédé au vote – Résultat : 1 Abstention de M. MAHON*

Le CTB ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le Scorpion Blanc ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Le Groupement d'Entraide qui est une association particulière, c'est entre guillemets « *le Comité d'entreprise de la ville* » ?

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

**M. DARBOUX.**- Si je puis me permettre, j'aimerais faire une intervention, Monsieur le Maire, sur les abréviations. En effet, nous venons d'arriver au Conseil municipal, il y a donc certaines abréviations que nous ne connaissons pas tellement. Peut-être pourrions-nous avoir non pas un lexique, mais un CD-ROM ?

**M. le MAIRE.**- C'est en cours de mandat que cela vient. GEPC, c'est Groupement d'Entraide du Personnel Communal. Effectivement, ce n'était pas bien précisé dans la note.

**M. DARBOUX.**- Ce n'est pas pour le GEPC en particulier, mais l'ensemble des abréviations qui pourraient être utilisées par la suite.

**M. CONTY.**- J'ai vu tout à l'heure que certains de mes collègues prenaient des notes au fur et à mesure de la lecture de la note de synthèse financière, car il y avait des sigles et je me suis efforcé de les mettre en toutes lettres. Même certains de mes anciens collègues ont pris des notes sur quelques sigles, je l'ai remarqué.

**M. le MAIRE.**- C'est vrai que c'est partout la manie des sigles.

### **Délibération n°23 : Signature d'une convention de fonctionnement, de financement et de mise à disposition d'installations entre la Ville du Bourget et l'association SHAM**

**M. le MAIRE.**- Il s'agit de la compagnie SHAM, qui est elle aussi une association intervenant dans le secteur des « *Arts de la rue* » et de la piste.

Jusqu'ici, nous avons une convention avec SHAM pour 28 000 euros et nous avons des prestations ponctuelles, mensuelles, les « *surprises* » et les « *pistes* », qui correspondaient à 12 000 euros par an. Nous vous proposons une seule convention qui soit la globalisation des deux, donc les 28+12, pour 40 000 euros. Il n'y a donc pas d'évolution financière, c'est le constat de ce qui est déjà réalisé. En globalisant cette convention, il vous est proposé d'avoir une vue plus claire et de mieux fixer justement nos objectifs, si l'association poursuit en accord, notamment soutenir les actions et la diffusion des « *Arts de la rue* » et du « *nouveau cirque* » ; promouvoir et diversifier l'action culturelle proposée à des publics qui sont plus nombreux et différents.

Pour mémoire, il y avait hier dans le quartier de la Bienvenue, avenue Carnot, environ 130 personnes un dimanche entre 2 averses, parce qu'il a plu avant et après. Nous avons eu un petit répit au bon moment.

Il s'agit également d'aider à la création de spectacles, puisque la Compagnie SHAM, et d'autres avec elles parfois accueillies en résidence temporaires, font des créations. C'est positif.

Il vous est proposé une convention. Tous les ans, nous aurons à délibérer de nouveau, conformément à la règle que je vous ai expliquée tout à l'heure pour au-delà de 23 000 euros.

Ce que nous mettons à disposition de l'association est indiqué : un bureau au centre culturel, des locaux pour la répétition et la diffusion du spectacle - c'est regardé selon des disponibilités - et l'assistance du personnel technique, quand on fait une organisation pour le compte de la ville.

Il vous est proposé de passer cette convention pour 3 ans. C'est plus un maintien de l'existant mais il est globalisé et réuni en une seule convention.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MAHON.**- Les « *Arts de la rue* ».

**M. le MAIRE.**- Je ne vous ai pas vu hier.

**M. MAHON.**- C'est justement le but de mon intervention. Je connais M. HAMON qui est un garçon charmant. Il a une association uninominale, ce n'est pas méchant mais à la limite c'est une entreprise individuelle. C'était une parenthèse.

J'ai un souci, il y un problème de communication sur les activités parce que, pour hier, je n'étais pas au courant. C'est tout pour mon intervention de ce soir.

**M. le MAIRE.**- Nous avons fait le choix pour le moment de faire des manifestations par quartier. L'avantage des « *Arts de la rue* » est que, pour faire vite, nous n'avons pas de salle culturelle de capacité au BOURGET. Nous nous limitons au Mille Club où assis, quand on est environ 110 ou 120, nous sommes à la jauge maximale. Debout, nous faisons un peu mieux mais ce n'est pas très commode. D'autant que cette salle mériterait d'être renouvelée.

Nous avons donc fait le choix de faire des spectacles dans la rue parce que nous n'avons pas de salle, pour faire un peu vite et caricatural, mais l'esprit est tout de même celui-ci.

De plus, cela a le grand avantage d'aller vers des publics qui n'iront pas à des spectacles, qui n'iront pas forcément dans une salle enfermés, etc. ou ne feront pas le choix de passer ainsi une heure dans une salle ou ailleurs. Nous avons fait le choix de le faire ici, c'est d'abord une œuvre de sensibilisation. Ensuite, cela favorise la vie des quartiers.

Hier, j'ai entendu des Bourgetins présents et habitant le quartier, encore une fois relativement nombreux vu les circonstances atmosphériques, dire que c'était sympa parce que, outre l'aspect détente, découverte des « *Arts de la rue* », il y avait un point qui était de se rencontrer, de faire que les personnes qui se croisent la journée pourraient peut-être avoir l'idée de se dire que, pour la « *fête des voisins* », elles feront quelque chose. C'est ce que l'on m'a dit hier. Ce n'est pas négatif du point de vue culturel, social, vis-à-vis de la ville, etc.

L'inconvénient de la formule adoptée est que nous l'avons faite par quartier, la diffusion se fait donc par quartier aujourd'hui. Nous nous sommes posé la question, nous trancherons sans doute assez rapidement, d'élargir. Nous finirons peut-être le tour des quartiers, mais il s'agirait de proposer à chacune et à chacun des lieux plus fédérateurs et, dans ce cas, de dire qu'une manifestation est organisée et que toute la ville y est invitée.

C'est vrai qu'hier nous avons fait le choix d'aller avenue Carnot. Nous n'inviterons pas toute la ville à débarquer avenue Carnot, ce serait mal vécu aussi. Nous avons fait le choix de la proximité et de limiter à des quartiers au fur et à mesure. Nous ferons sans doute évoluer cette formule. J'entends la remarque.

Pour le reste, je tiens à votre disposition, je l'ai sous les yeux, suite à votre remarque de la dernière fois le décompte des activités menées en 2006, 2007 et 2008. Je voulais compléter mon propos de la dernière ou l'avant-dernière séance où vous me disiez qu'il y avait parfois des répétitions.

Effectivement, M. POSTILLON, qui s'appelle en réalité Stéphane BOUROTTE, a été programmé deux fois dans deux quartiers différents. Sachant que ce sont deux fois justement où nous avons joué de malchance, car il pleuvait dramatiquement. Pour le coup, il n'y avait pas eu grand monde. Cela ne se faisait pas trop pour l'artiste en question et nous lui avons proposé de revenir. Vous avez peut-être revu POSTILLON au Noël du personnel communal. En l'occurrence, ce n'était pas une activité « *Arts de la rue* », il est revenu parce qu'il a une qualité qui plaît bien aux enfants qui est de savoir sculpter des ballons. Il était là pour cela. Ce n'était pas SHAM qui nous l'avait proposé, mais nous qui l'avions trouvé en direct. Ce n'était pas le même cadre.

Il peut arriver que vous voyiez parfois certains artistes. Le Directeur des noctambules, qui s'appelle Michel NOVAK, est venu quelquefois soit comme artiste, soit comme participant à la présentation. Cela peut arriver.

Cela dit je vous donnerai la liste après, cela fait un certain nombre de fois que nous organisons cela, il peut donc arriver que certains reviennent. Cependant, il peut arriver aussi que des personnes pour leur qualité artistique soient reconnues pour avoir justement cette capacité de fédérer des publics parce que ce n'est pas évident. Hier, j'ai été étonné positivement. Je ne sais pas si cela se vérifiera à un autre moment, mais au début les artistes me disaient avec beaucoup de guillemets qu'un public « *s'éduquait* ». Dans la rue, faire du bruit, etc. les enfants qui bougent.... Pour la personne qui fait une jonglerie, un sot périlleux ou du comique à texte ce n'est pas évident. Hier, j'ai trouvé que tout le monde était particulièrement attentif et que les personnes avaient « *intégré* », entre guillemets, la règle du jeu : pendant une demi-heure, on respecte l'artiste. Ce n'est pas toujours évident pour les enfants notamment, parfois les parents laissent filer l'enfant, etc. C'est compliqué. Hier, j'ai trouvé que l'on y parvenait.

Certains artistes sont également plus à même d'intervenir dans la rue et d'avoir une relation avec le public. Parfois, Serge HAMON peut nous proposer de le faire revenir. C'est arrivé pour POSTILLON qui est venu deux fois en 3 ans.

On me dit que GORKI est venu une fois chez nous, mais qu'il intervient au collège. Il a participé à « *Rue libre* » avec la fanfare électrique. Il était à l'intérieur. Ce sont des choses d'artistes entre eux qui se réunissent.

Puis, les « *Vélomanes* », qui s'appellent Xavier et Francesca, font un suivi un peu plus régulier parce qu'ils ont participé à une création que nous soutenons, menée par Serge HAMON, sur le thème de l'opéra, le vélo, etc. C'est assez innovant et nous serons sans doute amenés gratuitement à les recevoir parce que nous avons prêté des locaux pendant un temps. Nous avons participé à cette aide à la création, cela ne nous coûtera rien. Vous les verrez entre juillet ou septembre, nous en discutons.

C'est dans ce cadre que cela a lieu. Il y a une assez grande variété parce qu'en 2008 jusqu'à juin nous en aurons 6, 1 par mois, et en décembre cela devrait faire 11 ou 12 fois. Nous pourrions revoir après, si vous le voulez, séance par séance.

**M. MAHON.**- Monsieur le Maire, vous êtes gentil vraiment.

**M. le MAIRE.**- Je suis ravi que vous me trouviez charmant.

**M. MAHON.**- Je ne vous demandai pas cela. Je vais me réexpliquer.

**M. le MAIRE.**- Vous m'avez posé la question lors de la dernière séance, je vous réponds. Monsieur MAHON, je n'ai pas fini de vous répondre. Je suis gentil, mais je finirai par ne plus l'être si vous ne me laissez pas finir. Il ne faut pas inverser les rôles.

Je souhaitais vous donner cette réponse pour qu'il n'y ait pas de discussion sur l'idée que vous aviez plus ou moins insinuée qui est que ce sont toujours les mêmes. En l'occurrence, je vous ai donné les éléments sur les quelques répétitions, mais, calculé sur 3 ans, cela fait 3 répétitions sur quasiment 36 fois.

Concernant Serge HAMON, vous dites que c'est une entreprise unipersonnelle. La notion d'entreprise appliquée à la culture est très particulière. En l'occurrence, Serge HAMON est d'abord auteur. Ensuite, il est comédien, il joue et il a une certaine surface de ce point de vue, un certain talent. Il est reconnu dans le monde du spectacle. Enfin, il est intermittent du spectacle et parfois il fait aussi d'autres activités. Ce que vous appelez la Compagnie SHAM entreprise unipersonnelle est un pan de ses activités. Un intermittent, quand il a du talent, essaie d'avoir une partie création, une partie où il écrit, une partie où il joue, une partie où il participe au spectacle des autres. C'est l'aventure des artistes. A mon avis, c'est honorable.

Qui plus est, il habite Le BOURGET où il est revenu. Il connaît bien pour des raisons familiales la vie bourgetine, parce que son père y était boulanger. Je trouve bon que la ville sache conventionner avec un artiste bourgetin. Je suis fier de cela et du fait qu'il ait été reconnu par le département. Ce qu'il a initié au BOURGET a fait l'objet d'une convention avec le Conseil général, avant nous presque, avant que nous en fassions une triennale. Le département a reconnu Serge HAMON. D'ailleurs, nous avons des retombées parce qu'il fait des choses hors convention. Il fait au BOURGET parce qu'il a proposé au département que ce qu'il avait initié au BOURGET soit soutenu par le département.

Je veux simplement lui tirer mon chapeau parce que ce n'est pas évident. Les élus autour de moi le savent, au départ, quand nous l'avons fait fonctionner, aller dire que le dimanche nous mettrions des espèces de fanions, manches à air dans les rues, nous ferions sortir du monde, jouer les marionnettes ou de la guitare ou jouer à danser ainsi dans une rue sous la pluie, est un vrai métier. Je lui reconnais tout ce talent.

Nous vous proposons simplement la reconduction de ce qui est fait, pas plus d'argent mais une pérennité. Cependant, je peux aussi comprendre et je veux aussi que vous compreniez qu'un artiste a besoin que la Collectivité lui donne un cadre dans le temps. D'autant que nous avons été très exigeants. Pendant longtemps, je lui ai dit que c'était une séance après l'autre. Au début, je lui ai dit que c'était le début, que nous regarderions si cela fonctionne. Ensuite, nous l'avons fait pour 3 mois. Maintenant, je propose de passer à 3 ans parce que c'est également une question de respect envers lui.

Nous en avons également besoin parce que c'est du donnant-donnant : s'il ne trouve pas un cadre pour s'exprimer ici, il ira s'exprimer ailleurs. Il peut arriver que certains artistes bourgetins aient des contacts ailleurs. En l'occurrence, ils ont le respect de la fidélité.

Avez-vous d'autres points ?

**M. MAHON.**- Premièrement, je n'ai rien contre M. HAMON, en revanche c'est mon droit de dire qu'il s'agit d'une association individuelle.

**M. le MAIRE.**- Vous avez dit entreprise.

**M. MAHON.**- Il y a une petite feuille de cigarette entre les deux. Il aurait pu monter une entreprise individuelle. Il a choisi l'association. C'est son droit d'ailleurs. Entre le Club Municipal du BOURGET et l'association de SHAM, il y a quand même une sacrée différence. D'un côté, il y a un

club municipal qui fait jouer des centaines d'enfants certainement et, de l'autre, SHAM est une association à un seul adhérent.

**M. le MAIRE.**- Non.

**M. MAHON.**- Je ne veux pas rentrer dans le détail, c'est un peu le principe.

Pourquoi tout à l'heure avez-vous énuméré les personnes qui passent sur le BOURGET ? Ce sont les « *Arts de la rue* », ils sont ainsi faits. Concernant mes propos de la fois dernière, il n'y a pas de malice quand je dis quelque chose, j'aime bien les « *Arts de la rue* », j'y vais avec mes enfants. Cependant, la question qui m'est venue, dont je vous avais fait part, était de dire que l'on change l'intitulé, la troupe, on annonce des troupes mais ce sont toujours les mêmes. C'est ce que je vous avais dit en disant que l'on change de compagnie mais qu'en définitive ce sont toujours les mêmes intermittents du spectacle sur le BOURGET.

**M. le MAIRE.**- C'est sur ces propos que j'ai pensé vous répondre tout à l'heure en vous donnant la liste.

**M. MAHON.**- Je suis Conseiller municipal d'opposition, ce n'est pas la peine de me lister tout le personnel, ce n'est pas de mon ressort.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas du personnel, ce sont des artistes.

**M. MAHON.**- Ce n'est pas de mon ressort. Je suis gentil ce soir et je vous remercie de m'avoir dit que M. GORKI était à tel endroit, etc. mais ce n'est pas ce que je vous demandais. La question a été posée à savoir que les « *Arts de la rue* » sont ainsi, ce sont des intermittents, nous les voyons plusieurs fois, ils appartiennent à plusieurs compagnies. Quand on a la chance, parce que c'est une chance, de participer au spectacle, comme je le fais régulièrement quand j'ai l'information, on m'aperçoit que ce sont toujours les mêmes intermittents du spectacle. C'est tout ce que je voulais dire.

Maintenant, vous passez une convention avec SHAM, je sais que ce n'est pas un grand collectif. Je ne fais pas offense à M. HAMON, je ne l'insulte pas, je dis simplement que SHAM c'est M. HAMON. Tout à l'heure, vous avez dit que pendant longtemps on a délégué à des associations la vie culturelle ou sportive du BOURGET, pour moi c'est un exemple parfait de délégation également. C'est une convention de délégation pour les « *Arts de la rue* ».

C'est tout, mais il n'y a même pas de polémique à ce sujet. C'est une constatation Monsieur. Croyez-moi, je rencontre régulièrement M. HAMON et je n'ai pas de problème avec lui. Je ne lui veux aucun mal. Vous avez l'air de prendre sa défense comme s'il était agressé, pas du tout.

Il faut en prendre acte ce soir : M. MAHON aime bien M. HAMON.

**M. le MAIRE.**- Il n'y a pas d'opposition entre vous, seulement une inversion.

D'abord, souffrez un peu que l'on dise du bien des artistes. Il n'y rien de choquant à cela quand même. Vous en parlez comme étant une entreprise ou une association individuelle. Déjà, pour faire une association, on ne peut pas être seul.

Ensuite, qu'est-il reproché ici ? Vous dites que c'est M. HAMON. Il est mis à disposition par SHAM un certain nombre d'heures pour la ville pour proposer une programmation. Il ne se produit pas. Il pourra le faire à l'occasion d'une ou deux créations dans l'année que nous souhaitons, mais ce n'est pas lui qui met en scène. Nous ne conventionnons pas avec lui pour l'avoir 10 ou 12 fois dans l'année, ce n'est pas l'objet. L'idée est simplement que dans le domaine des « *Arts de la rue* », que nous avons choisi comme axe de développement culturel, il intervient, apporte une expertise, un savoir-faire

et un certain relationnel et il nous propose des opérations « *clé en main* », ce qui n'est pas si évident. Autrement dit, il gère les différents aspects de A à Z et ce n'est pas si mal. C'est un vrai savoir-faire.

Enfin, ce n'est pas quelqu'un débarqué de la planète Mars, il a quand même ses racines au BOURGET. Nous sommes fiers qu'il soit là et nous souhaitons le défendre.

Sur le reste, vous faites l'analogie avec le sport en disant qu'en gros ce sont 40 000 euros et le CMB ce sont environ 99 000 euros. Dans ce cas, allez au bout de l'analogie : les entraîneurs sont toujours les mêmes, à chaque séance vous verrez les mêmes. Cela vous choquera peut-être là encore. Il faut tout de même arrêter de raconter des histoires. Vous verrez M. HAMON chaque fois pour organiser, monter une opération. L'entraîneur sera là à chaque séance. C'est logique en soi.

Je vois bien que quelque chose vous gêne mais je ne sais pas quoi. En l'occurrence, pas de malice, c'est contrôlé, c'est une délégation volontairement consentie, c'est-à-dire que nous fixons un cadre, nous leur demandons de réaliser pour nous.

Sur les répétitions, je vous ai déjà répondu, nous ne pouvons pas faire mieux, 1 fois, 2 fois, 3 fois cela ne servirait à rien de continuer. Je vous donnerai la liste si vous la voulez, il y en a quelques-uns, je les ai écrits. Il y a eu quelques répétitions sur 3 ans d'exercice en commun. Point. J'ai demandé la liste, je l'ai obtenue, c'est très simple et très clair. Si un artiste est bien, nous pouvons le faire revenir, si un sportif est bien, nous pouvons également le faire.

Pour le reste, il n'y a pas de dépense illégitime parce qu'elle est culturelle et non pas sportive ou l'inverse. Nous sommes là pour décider d'un certain nombre de choses que nous estimons utiles pour la création culturelle ou l'activité sportive. La dépense est votée ou pas. Chacun a son opinion, mais à mon avis elle est toujours légitime. Ce n'est pas parce que c'est de la culture qu'il faut s'en offusquer.

**M. DARBOUX.**- Je ne reviendrai pas sur la question de l'entraîneur parce que, si nous avons de bons sportifs, c'est parce que nous avons de bons entraîneurs. Nous gardons donc les entraîneurs et je pense que nous avons la possibilité de maintenir les subventions votées ce soir. Nous mettrons tout en œuvre pour les garder.

Je reviendrai simplement sur la communication, parce que vous dites qu'il a du talent. Je partage puisque, même s'il ne fait pas partie de la Bienvenue, mon fils a été au spectacle hier. Néanmoins, l'ensemble des Bourgetins peut être informé. Pourquoi ? Le jour où ce sera dans leur quartier, qu'ils seront intéressés et qu'ils ne seront peut-être pas présents ce jour-là, de savoir que dans Le BOURGET, dans tel ou tel quartier, un spectacle se met en place... L'idée est tout de même que, pour qu'un talent soit reconnu, il faut qu'il y ait du monde. SHAM a besoin d'avoir des personnes. Ce n'est pas le nombre d'adhérents, puisqu'il produit un spectacle, mais ce sont des spectateurs dont il a besoin. L'ensemble des Bourgetins peut assister dans différents quartiers.

Ce n'est qu'un début, un lancement, avec le temps peut-être quelque chose se fera-t-il ? Comme vous êtes, Monsieur le MAIRE, le responsable de la culture, on mettra tout en œuvre à la limite pour faire extérieur et intérieur. J'ai vu hier que l'on pouvait être à l'abri par un barnum, mais j'espère qu'il y aura un centre culturel ou quelque chose de beaucoup plus grand, puisqu'en tant que Maire et responsable de la culture vous mettrez tout en œuvre pour ceci.

Cependant, je partage les positions de M. MAHON sur la question de l'information au niveau de l'ensemble des Bourgetins. Ils y vont ou pas, certes il y a peut-être une question de moyens au niveau des papiers, je comprends que vous ayez eu des soucis d'impression dernièrement, au niveau des couleurs des tracts bleus ou orange mais, quelle que soit la couleur du papier, le Bourgetin du moment qu'il est informé du secteur... j'ai vu que c'était annoncé sur les panneaux de la ville. Nous avons donc pu le voir.

Tout talent doit être reconnu aussi par l'ensemble des Bourgetins tout simplement pour le spectacle et pour les personnes qui organisent. Ils souhaitent avoir du monde, l'ensemble des Bourgetins devrait donc être informé. On commence par les quartiers mais que l'ensemble des quartiers soient prévenus, cela pourrait être une très bonne chose pour la réussite du spectacle.

**M. DURAND.**- Je voulais soutenir mon collègue MAHON (*rire*), car je n'apprécie pas tellement certains ricanements de vos collègues chaque fois que M. MAHON s'exprime sur un sujet. Je ne sais pas si tout le monde ici est capable de parler comme M. MAHON sur certains sujets.

Il a soulevé un sujet, celui de la politique culturelle. Monsieur le Maire, dans le Conseil municipal précédent vous m'aviez mis au défi, c'est marqué noir sur blanc, de dire que vous aviez une politique culturelle. Je tiens à dire devant l'assemblée que vous en avez une bonne politique culturelle. Je vous ai entendu parler comme M. MAHON de GORKI, de ceci, de cela. C'est une très bonne politique culturelle.

Quant à SHAM, vous faites ce que vous avez fait avec vos prédécesseurs, vous saupoudrez, vous donnez des subventions, j'ai envie de vous demander où est votre service culturel ? Quelle est sa dimension ? Quelle est la programmation culturelle pour l'année à venir ? Cela, c'est une politique culturelle, Monsieur le Maire.

Dernière anecdote, je me suis renseigné au niveau des 40 villes de la Seine-Saint-Denis. Sur les 40, seules deux villes dont le BOURGET n'ont pas de Maire-adjoint à la culture. C'est certainement un exemple que vous donnez, mais j'aimerais quand même que, que le collègue soit de l'opposition ou de la majorité, bien que nous ne les entendions pas beaucoup encore aujourd'hui, on respecte les propos de chacun. Merci.

**M. le MAIRE.**- Monsieur DURAND, quand même un peu de modération.

**M. DURAND.**- Je peux ne pas être modéré.

**M. le MAIRE.**- D'abord, vous avez la parole quand vous le souhaitez, cela fait deux Délibérations au moins où chacun intervient 3 ou 4 fois de suite, je n'ai fait aucun rappel à un quelconque règlement, qui d'ailleurs n'est pas voté de toute façon. Cependant, j'aurais très bien pu vous dire qu'une intervention suffit, une par groupe, j'aurais pu dire que vous êtes intervenu, je clos donc le débat. Je ne l'ai pas fait, nous prenons tout notre temps. Nous venons de le faire sur les associations sportives et culturelles, nous le faisons à l'instant sur SHAM, ne me dites pas qu'il n'y a pas de respect de l'opposition. Il ne faut tout de même pas exagérer.

Ensuite, que le nom de GORKI vous étonne, il y a un sous-entendu idéologique quelconque ?

**M. DURAND.**- Vous allez loin.

**M. le MAIRE.**- Cela vous interpelle. Tel que vous vous exprimez nous ne savons pas. Vous dites qu'il y a une politique culturelle parce que c'est GORKI, qu'y a-t-il derrière GORKI ? Nous essayerons de creuser tout cela et vous nous expliquerez peut-être.

Enfin, vous prenez la défense de M. MAHON. C'est formidable mais nous avons l'habitude, c'est également votre droit.

Vous dites que vous ne savez pas s'il y a un service culturel, il y a une Direction de la culture, elle fonctionne, quelqu'un est arrivé à sa tête il y a presque un an, qui s'en occupe en tout cas bien et qui fait beaucoup de choses. Ouvrez le Journal Municipal, regardez l'ensemble des rendez-vous culturels proposés, associatifs ou par la ville. Je vous ai déjà répondu et je vous ai dit la dernière fois

que je vous mettais au défi de prouver qu'il n'y a pas de politique culturelle parce qu'il n'y a pas d'adjoint à la culture. C'est stupide, excusez-moi, cela ne veut rien dire. Un sujet peut être suivi par le Maire et peut très bien fonctionner. A l'inverse, on peut avoir un adjoint à la culture qui ne fasse rien non plus. Quelle est l'histoire ? C'est facile, ce genre de choses ne mène à rien.

Je vous dis de regarder sur la réalité de ce qui est fait. Je maintiens et je dis, faites la comparaison, regardez des années en arrière ce que faisait la ville en matière culturelle et ce qu'elle fait aujourd'hui, elle en fait beaucoup plus. Nous progresserons toujours, cela me paraît être une évidence.

Monsieur DARBOUX, nous sommes d'accord, c'était bien sur les panneaux, sur le site Internet et cela a été diffusé, j'en suis sûr, notamment à la sortie de l'école Jean Jaurès à tous les parents d'élèves.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous nous posions la question de passer d'une logique de quartier, qui a été la nôtre jusque-là, à une logique plus globale. Simplement dans ce cas, il faut bien accueillir les personnes. Hier, il y avait plus de 130 personnes dont une partie était debout. Il y avait des petits gradins etc. Si nous faisons une communication plus large, nous n'accueillerons pas non plus des personnes qui ne verront rien, qui resteront debout, etc. Il faut réfléchir à une configuration adaptée et nous le ferons. Cependant, c'est un choix volontaire de l'avoir fait par quartier pour le moment, pour que cela se diffuse.

Ensuite, nous commençons à demander aux personnes leurs coordonnées, cela a été fait hier, pour avoir une logique où nous expliquerons à chacun qu'il y a ceci et cela, qu'ils viennent picorer quand cela leur chante, si je puis dire.

Ceci dit, nous nous sommes suffisamment exprimés là-dessus, nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets culturels. Je suis ravi que cela vous passionne et nous pourrions en reparler. Dans l'immédiat, je vous propose de passer au vote la convention avec l'association SHAM.

*Il est procédé au vote – Résultat : 1 Abstention de M. HONNORATY*

Je vous remercie.

**Délibération n°24 et 25 : Garantie d'emprunt à concurrence de 50 % des sommes dues accordée par la Ville du Bourget à l'association ADEF pour la construction d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 94 lits – rue Rigaud :**

**- prêt PLS (Prêt Locatif Social) de 2 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest**

**- prêt PLS de 8 865 595 euros avec le Crédit Foncier de France**

**M. le MAIRE.-** Je passe la parole à Monsieur CONTY.

**M. CONTY.-** En préalable à cette note de synthèse sur la Délibération de garantie d'emprunt, vous pouvez pour information vous reporter à la page 64 de la note ou de la présentation budgétaire où vous avez le rappel des garanties d'emprunt données par la ville. Ceci, pour indiquer que ce principe n'est pas nouveau. Vous trouverez dans cette page les garanties d'emprunt données principalement aux bailleurs sociaux, en l'occurrence EFIDIS, SADIF et Logements Français. Le montant actuel, celui qui a été donné à l'origine, est d'un peu plus de 9 million d'euros, sachant qu'une

bonne partie de ces emprunts garantis avait été renégociée par les bailleurs sociaux en leur temps. Il ne faut donc pas forcément regarder les dates parce qu'elles ne sont pas toujours celles à laquelle la ville a donné ces garanties.

Tout cela pour vous indiquer en préambule que le fait qu'une Ville ou une Collectivité territoriale donne une garantie d'emprunt est quelque chose de classique et d'habituel.

Les travaux de construction d'un EHPAD de 94 lits par la société ADEF Résidences débuteront à la fin du premier semestre 2008.

La Ville a accompagné ce projet qui présente plusieurs intérêts majeurs :

- en direction de nos aînés dont la fin de vie peut être synonyme pour certains de grande détresse en présence d'affections neurologiques lourdes (maladie d'Alzheimer)
- en soutien solidaire pour ceux dont les revenus sont souvent modestes et qui pourront être accueillis au sein d'un établissement éligible à l'aide sociale offrant les garanties d'un hébergement de qualité
- dans le souci d'un développement territorial équilibré tant du point de vue économique qu'au bénéfice en priorité de la population locale qui aura accès à ce nouvel équipement

Classiquement, le montage financier de ce type d'établissement fait appel à des garanties d'emprunt. Il est proposé d'apporter à l'association ADEF Résidences une garantie à concurrence de 50% au titre des emprunts qu'elle contracte pour le financement de ce projet, soit :

- Un prêt PLS de 2 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest
- Un prêt PLS de 8 865 595 euros avec le Crédit Foncier de France

Ce mode de garantie accordé par les collectivités territoriales est classique et est prévu par les règles de la comptabilité publique.

Les caractéristiques essentielles de ces deux prêts sont les suivantes :

Pour le prêt PLS de 8 865 595 euros avec le Crédit Foncier de France :

- Durée totale : 32 ans comprenant :
  - une période de réalisation du prêt d'une durée maximale de 2 ans au cours de laquelle seront effectués les versements des fonds, cette période prenant fin au dernier déblocage de fonds et, au plus tard, au terme de ladite période,
  - une période d'amortissement d'une durée de 30 ans
- Périodicité des échéances : annuelles et constantes
- Amortissement progressif du capital pendant toute la durée du prêt
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,63 % fixe
- Faculté de remboursement anticipé : indemnité de remboursement anticipé selon la réglementation applicable

Pour le prêt PLS de 2 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest :

- Durée totale : 32 ans comprenant :
  - une période de réalisation du prêt d'une durée maximale de 2 ans au cours de laquelle seront effectués les versements des fonds, cette période prenant fin au dernier déblocage de fonds et, au plus tard, au terme de ladite période,
  - une période d'amortissement d'une durée de 30 ans
- Périodicité des échéances : annuelles et constantes
- Amortissement progressif du capital pendant toute la durée du prêt
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,80 % fixe
- Faculté de remboursement anticipé : indemnité de remboursement anticipé selon la réglementation applicable

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder pour les deux prêts dont les caractéristiques ont été présentées la garantie de la Ville à concurrence de 50% des sommes dues à première réquisition des organismes prêteurs, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires, ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par ADEF Résidences à l'échéance exacte.

**M. le MAIRE.**- Merci.

**M. CONTY.**- Pour compléter, Monsieur le MAIRE, j'ai bien sûr regardé les comptes de cette organisation, cette association qui en réalité est une entreprise détenant un nombre très important de résidences de cette même nature. Ce sont pour l'essentiel avec des prêts garantis par les Collectivités territoriales dans lesquelles elle a implanté des établissements. Elle est actuellement dans une période de fort investissement et de forte croissance eu égard à la nature des besoins auxquels la société est confrontée.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur CONTY.

Juste une précision, M. CONTY vous a parlé à juste titre, parce que nous sommes exigeants par rapport à cela, de la notion de plafond. Il a ajouté que nous regardions comment ces prêts s'ajoutaient à ceux déjà garantis. Pour autant, s'agissant de prêt PLS, la notion de plafond ne joue pas forcément. Cependant, il est bon d'avoir fait le calcul parce que nous sommes vigilants. En revanche, là nous sommes hors plafond.

**M. MAHON.**- Monsieur CONTY, je vous remercie car vous avez répondu un peu à une question. Personnellement, je ne connais pas du tout l'ADEF.

**M. CONTY.**- Je ne la connaissais pas non plus avant.

**M. MAHON.**- C'est un peu particulier que ce soir on nous demande de nous porter caution sur des millions d'euros. J'ai souvenir qu'à une époque le BOURGET s'était porté caution sur des terrains de tennis et que cela nous a coûté énormément cher. C'était pour la petite histoire.

Je ne connais pas l'ADEF. Je suis un peu surpris parce que l'on me dit que les travaux débiteront à la fin de l'année. On est au mois d'avril à la recherche d'une garantie d'emprunt. Ils sont rapides. Je ne vois pas comment ils pourraient chercher des garanties d'emprunt aujourd'hui alors que

dans 6 mois les travaux seront déjà en cours. Il y a un petit paradoxe Ce n'est pas méchant. Je ne connais pas l'ADEF, je suis donc un peu ennuyé sur ce dossier.

**M. CONTY.**- Vous avez dans le dossier un courrier du Crédit Foncier du Groupe Caisse d'Epargne en date du 20 novembre 2007, ce qui n'est pas tout à fait récent, qui indique effectivement la nature et les caractéristiques de l'emprunt. Il indique « *la garantie solidaire à 50 % de la ville du BOURGET à compléter* ». Cela signifie que l'organisme en question ne s'y prend pas au dernier moment. Même si nous votons en butée cette garantie d'emprunt, l'ensemble du dossier est plus ancien.

**M. le MAIRE.**- J'ai deux précisions rapides.

Concernant l'ADEF, c'est un professionnel reconnu, dont M. CONTY vous a dit qu'il avait une surface financière importante dans le secteur de l'action sanitaire et sociale. C'est un métier que de gérer des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, c'est un vrai savoir-faire.

En l'occurrence, pourquoi l'ADEF ? Nous souhaitons avoir un établissement conventionné à l'aide sociale, éviter le privé pur qui implique des prix plus élevés. Là, il y a une possibilité d'avoir en complément les aides que le Conseil général peut apporter sur critères de ressources en direction des familles et des demandeurs. Cela nous semblait important de compléter l'offre.

Des établissements conventionnés à l'aide sociale, il n'y en pas beaucoup qui obtiennent les habilitations. En fait, ce dossier suppose une garantie à ce stade, mais en amont il a appelé un arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil général qui l'un et l'autre disent qu'ils participeront aux frais de fonctionnement de la structure.

C'est vrai que c'est sous la forme associative, mais parfois certains organismes qui gèrent des CAT sont sous la forme associative. C'est une énorme association. M. CONTY a regardé les comptes, il vous l'a dit. A priori, ce sont de très bons professionnels du secteur et ils ont permis que le dossier débouche.

C'est vrai, M. CONTY vous l'a dit, nous vous proposons d'accorder la garantie maintenant parce que le dossier est mûr, mais il faut que cela passe devant les comités des banques. S'il y a une garantie, cela permet à l'organisme en question d'obtenir des conditions meilleures. C'est non pas un organisme qui fait des profits, mais une structure associative. Cela nous semble d'intérêt social pour la ville de favoriser l'arrivée de ce type d'établissement. Pour l'obtenir, il faut donner une garantie d'emprunt. En l'occurrence, cela aurait pu être 100 %, mais nous avons limité volontairement à 50 % des sommes en questions. Cela me paraît franchement une bonne chose que d'offrir cette solution.

Cependant, il y a d'autres choses, quand une ville fait un programme de logements aidés, elle garantit. Parfois, quand un bailleur social vient nous voir pour faire une réhabilitation, il demande une garantie d'emprunt parce que c'est l'intérêt de la population locale que d'avoir une réhabilitation par exemple. Là, nous considérons que c'est de l'intérêt de la population d'avoir ce type de structures. Nous vous proposons de garantir.

Maintenant, nous garantissons parce que nous pensons qu'il est important pour les personnes âgées du BOURGET d'avoir ce type d'équipements.

**M. MAHON.**- Il faut vraiment vous pousser pour avoir des renseignements. Vous auriez mis cela dans la note de synthèse, il n'y aurait eu aucun problème. Déjà me dire que l'ADEF était conventionnée pour moi était une garantie, tout bêtement. Cela ne fait pas partie de la note de synthèse, on se pose la question et cela fait débat

**M. le MAIRE.**- Si, c'est au deuxième alinéa du deuxième paragraphe où nous expliquons pourquoi il présente plusieurs intérêts majeurs : « *soutien solidaire pour ceux dont les revenus sont souvent modestes et qui pourront être accueillis au sein d'un établissement éligible à l'aide sociale* ».

Je ne sais pas si cela pouvait être plus explicite. C'était clairement mentionné. De plus, nous avons répondu à la question de savoir pourquoi l'ADEF ? Je serais ravi que nous soyons unanimes pour le voter, si c'est le cas, sinon tant pis.

Je mets aux voix la première garantie.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité*

Je mets aux voix la deuxième garantie, la n°25.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie aussi.

### **Délibération n°26 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués**

**M. le MAIRE.**- C'est une relecture de la Délibération que nous avons déjà votée concernant les indemnités de fonction. Il se trouve que, après avoir voté, une circulaire préfectorale est intervenue, en l'occurrence le lendemain, qui modifiait en partie le régime applicable. Nous vous proposons donc, dès réception, de la modifier. Il y a également un écrêtement de 114,61 euros opéré sur mon indemnité. Je vous propose de le réaffecter aux Conseillers municipaux délégués. Il faut délibérer pour cela.

Y a-t-il des questions ? Alors, je mets aux voix.

**M. DURAND.**- Une question m'est revenue à plusieurs reprises. N'y voyez pas, j'utiliserai la même phrase que M. MAHON, malice, mais le Directeur général des services a-t-il une voiture de fonction ? Beaucoup de choses circulent à ce propos et je n'ai pas eu le temps, d'autant que cela ne m'intéresse pas, de regarder. Cependant, certains disent qu'un Directeur général des services dans une ville peut avoir un logement de fonction, d'autres qu'il a la voiture de fonction, ou les 2 ou alors s'il ne choisit pas l'appartement de fonction qu'il a une indemnité.

Quelle est la vérité là-dessus pour qu'une bonne fois pour toutes nous puissions répondre ?

**M. le MAIRE.**- Nous continuons le vote qui était en cours parce que le Directeur général des services n'est pas en cause dans la Délibération. Si vous en êtes d'accord, je vous répondrai après.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

### **Délibération n°27 : Indemnités de frais de représentation du Maire et du Directeur Général des Services**

**M. le MAIRE.**- En fait, la délibération qui vient consiste à convertir à l'euro ce que l'on appelle des frais de représentation, qui concernent le Maire et le Directeur général des services. La

délibération antérieure était en franc, nous vous proposons de la convertir en euro. Les montants qui vous sont donnés sont un plafond. Ils permettent, si nous allons au restaurant, de nous faire rembourser.

Est-ce que sur ces deux points, vous avez des questions ? Après, je répondrai à M. DURAND.

**M. DARBOUX.**- Rassurez-moi, vous vous faites rembourser en franc ou en euro ?

**M. le MAIRE.**- En franc, ce serait compliqué.

Je mets aux voix ceci.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

D'abord, les choses sont très claires. Lorsqu'il y a un appartement de fonction, il y a une Délibération. Le Directeur général des services ne bénéficie donc pas d'un appartement de fonction, sinon vous auriez voté une Délibération, ce qui n'est pas le cas. Les choses sont très claires par rapport à cela.

Ensuite, le Directeur général des services, comme un certain nombre de cadres de la Maison, a une voiture, en l'occurrence une Fiat Punto, ce qui n'est quand même pas du haut de gamme, qui est un véhicule de service. Il permet dans la circonscription de la région parisienne d'assurer les déplacements. Ce véhicule n'est utilisé ni pendant les vacances, ni en dehors de la région parisienne. Cela se pratique partout. Vous pouvez le considérer comme un avantage, mais c'est au cas où le Directeur général des services, à condition qu'il ne roule pas en Versatis haut de gamme ou en 607, en a besoin afin qu'il puisse se déplacer. Cela se fait partout. Il n'y a pas d'autres avantages particuliers.

Cependant, j'ai bien dit que le Directeur général des services avait une voiture de service, comme d'autres cadres de la Maison. Ce n'est pas anormal non plus que ce soit le cas.

### **Délibération n°28 : Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paie des Collectivités et établissements publics locaux – effet du 1<sup>er</sup> mai 2008**

**M. le MAIRE.**- Monsieur CONTY peut-être pour la Délibération suivante qui est brève à rapporter, mais qu'il faut rapporter.

**M. CONTY.**- En effet, il s'agit de l'évolution informatique des procédures de minimisation de consommation de papier et au stockage des papiers. Il s'agit de dématérialiser les états de paie des Collectivités et établissements publics locaux et de signer une convention relative à la dématérialisation des états de paie à effet du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Il s'agit de pouvoir faire circuler au sein de l'administration des documents informatiques et non plus des documents papiers comme c'était le cas historiquement. A l'évidence, les salariés continuent à recevoir un bulletin de paie papier comme il en est encore d'usage un peu partout. Nous finirons probablement également un jour par dématérialiser, mais chaque chose en son temps.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? (*Aucune*) Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

**Délibération n°29 : Modification de la délibération du 25 mars 2008 portant sur la désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale (Le Bourget, Dugny, Plaine Commune)**

**M. le MAIRE.-** Il nous reste une Délibération, puis je vous retiendrai encore quelques secondes après.

Il s'agit d'une relecture de la Délibération que nous vous avons présentée au dernier Conseil municipal, il y avait une petite erreur matérielle. Nous vous avons proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant, en l'occurrence Monsieur LUCAS comme titulaire et Monsieur BOURGAREL comme suppléant. Il y a une petite erreur car en fait il n'y a pas de suppléant, c'est-à-dire qu'il y a deux titulaires. Je vous propose donc de corriger la Délibération, simple formalité qu'il nous faut faire ici, et d'élire Monsieur LUCAS et Monsieur BOURGAREL titulaires tout simplement.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité*

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions et avant de clore ce Conseil municipal, je vous propose, je ne l'ai pas fait en début de séance parce que nous avons démarré un peu en retard et j'ai un peu inversé le cours de chose, que nous respectons une minute de silence à la mémoire de Monsieur LOTTI, qui est un ancien Maire-adjoint du BOURGET. Comme vous le savez, il est décédé la semaine dernière. Je propose que nous marquions ce moment de recueillement.

*(L'Assemblée, debout, respecte une minute de silence)*

Je vous remercie. Ses obsèques se dérouleront demain.

Sur ce, je clos la séance du Conseil municipal.

*(La séance est levée à 23 heures 05)*